



Contrat territorial pour la reconquête de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Stratégie territoriale et feuille de route 2022-2027

Aire d'alimentation des captages du Vivier et des Gachets

Décembre 2021

niort agglo
Agglomération du Niortais

Sev du Vivier


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DEUX-SÈVRES

Financements :



ReSources
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Cabinet d'études :


sce
Aménagement
& environnement

CLIENT

RAISON SOCIALE	Communauté d'Agglomération du Niortais
COORDONNÉES	Service des Eaux du Vivier : Site MAROT - 7 Rue d'Antes à NIORT
INTERLOCUTEUR	Service des Eaux du Vivier : Madame Marion Beauvallet Tél. 05.49.78.76.28 marion.beauvallet@eaux-du-vivier.fr

SCE

COORDONNÉES	4, rue Viviani – CS26220 44262 NANTES Cedex 2 Tél. 02.51.17.29.29 - Fax 02.51.17.29.99
INTERLOCUTEUR	Monsieur Hadrien HEITZ Tél. 02 51 17 81 51 hadrien.heitz@sce.fr

RAPPORT

TITRE	Stratégie territoriale et feuille de route 2022-2027 <i>Aire d'alimentation des captages du Vivier et des Gachets</i>
NOMBRE DE PAGES	37 (hors fiches actions)
NOMBRE D'ANNEXES	-
OFFRE DE RÉFÉRENCE	P19003119 – Septembre 2019
N° COMMANDE	Notification – Marché n° 19MPROD08 (Vivier)

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
190952	06/05/2021	Version 1	-	HHE	HHE
190952	18/05/2021	Version 2	Modifications pour transmission COFIL	HHE	HHE
190952	10/06/2021	Version 3	Modifications (suite) pour transmission COFIL	HHE	HHE
190952	15/11/2021	Version 4	Version à soumettre en COFIL du 22/11/2021	HHE	HHE
190952	27/12/2021	Version 5	Version modifiée suite au COFIL du 22/11/2021	HHE	HHE

Sommaire

1. Quel est le territoire concerné ?	4
2. Problématiques ou pourquoi agir sur ce territoire ?	5
2.1. Une ressource stratégique pour l’AEP	5
2.2. Mais dont la qualité est altérée	5
2.2.1. Paramètres nitrates	6
2.2.2. Paramètres pesticides	8
2.2.3. Paramètres molécules émergentes.....	9
2.2.4. Paramètres Bactéries	9
2.3. Origine et évolution des pressions / transferts	11
2.3.1. Origine des pressions azotées	11
2.3.2. Origine des pressions pesticides.....	12
2.3.3. Evolution des pressions nitrates et pesticides	12
2.3.4. Origine et évolution de la pression micropolluants.....	13
2.3.5. Origine et évolution de la pression bactéries	14
2.4. Historique de la démarche Re-Sources	14
3. Stratégie 2022-2027	15
3.1. Orientations stratégiques	15
3.2. Où agir en priorité ?	18
3.3. Les objectifs de qualité d’eau	19
3.4. Les objectifs stratégiques	20
4. Gouvernance mise en place : qui et avec qui ?	21
5. Moyens et compétences d’animation mobilisés	27
5.1. Moyens humains	27
5.2. Missions	28
6. Programme d’actions	29
6.1. Moyens financiers	29
6.2. Programme d’actions	30
6.2.1. Synthèse.....	30
6.2.2. Fiches actions.....	33
7. Quelles conditions pour agir efficacement ?	34
8. Suivi et évaluation	34
9. Compatibilité avec le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin	37
10. Annexes	38

1. Quel est le territoire concerné ?

Les captages du Vivier et des Gachets se situent dans le département des Deux-Sèvres (79), à Niort.

Captages du Vivier et des Gachets

- Source du Vivier et Gachets 1 et 3.
- 5 millions m³ prélevés par an.
- 73 000 habitants desservis (5 communes dont Niort).
- Couvre près de 20% du volume total prélevé pour l'alimentation en eau potable du département.
- Captages classés prioritaires Grenelle.

Aire d'alimentation du captage (AAC)

- Superficie 161 km².
- Intègre le bassin versant du Lambon, affluent de la Sèvre Niortaise et la partie nord du bassin versant de la Guirande.
- 12 communes faisant partie de l'AAC.

- SAU = 75% de la superficie de l'AAC, soit 12 000 ha.
- 200 exploitations agricoles.
- Assolement :
 - ✓ Céréales => 43% de la SAU (dont 32% de blé tendre d'hiver et 5% d'orge d'hiver) ;
 - ✓ Oléo-protéagineux => 20% de la SAU (dont 8% de colza et 12% de tournesol) ;
 - ✓ Maïs (grain et ensilage) => 11% de la SAU (8% Maïs grain) ;
 - ✓ Prairies => 20% de la SAU (dont 7% de prairies temporaires et 13% de prairies permanentes) ;
 - ✓ Cultures spécialisées / production de niche => 6% de la SAU (Pois, Lupin, Féverole, Soja, Lentille, Pois chiche, ...)
➔ Peu de variation ces dernières années.
- 13% de la SAU en Agriculture Biologique.

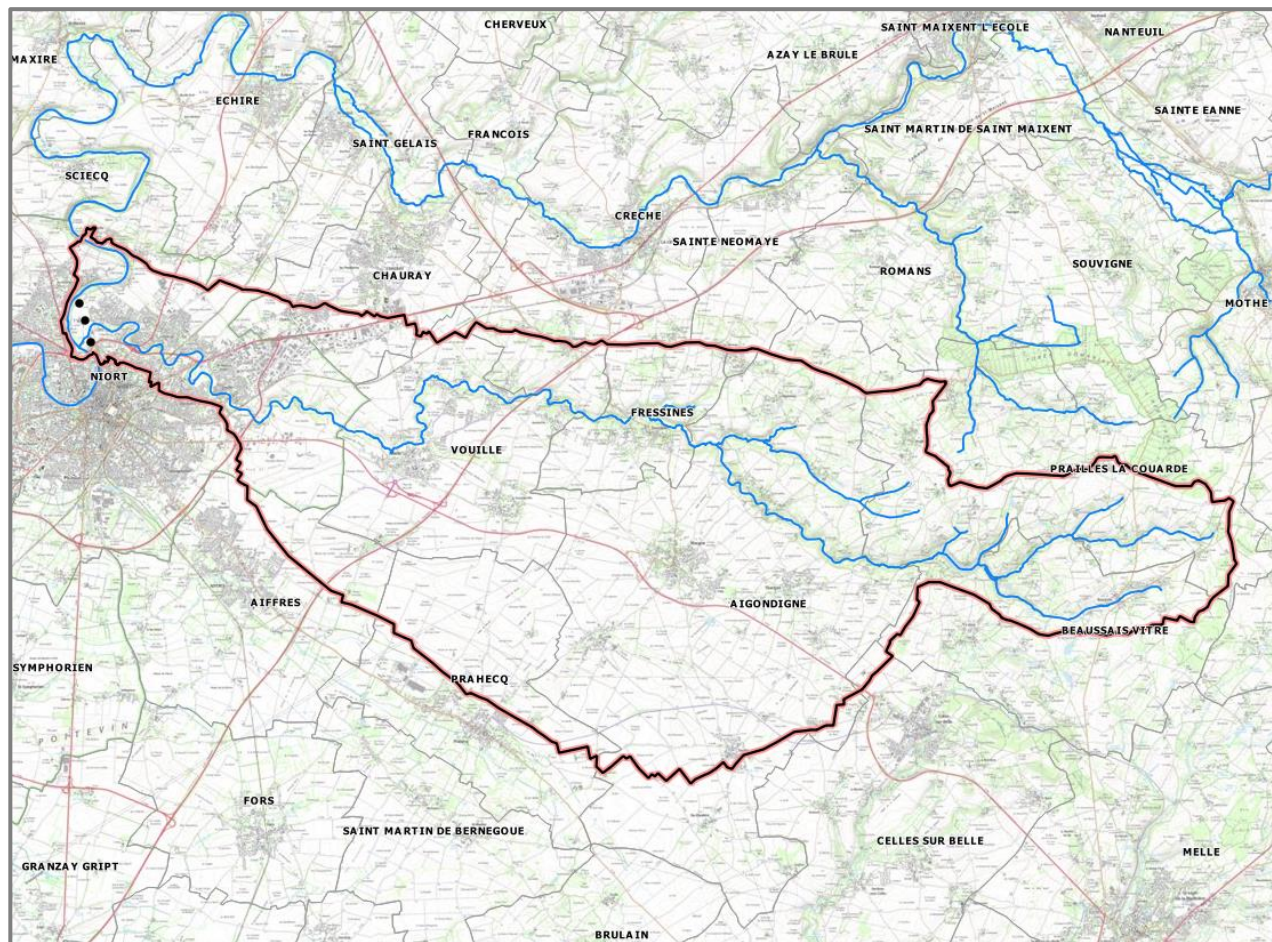


Figure 1 : Aire d'alimentation des captages du Vivier et des Gachets

2. Problématiques ou pourquoi agir sur ce territoire ?

2.1. Une ressource stratégique pour l’AEP

La ressource du Vivier et des Gachets représente un enjeu important pour l’alimentation en eau potable de la ville de Niort et des communes voisines :

- ▶ Elle couvre 20% des besoins totaux du département.
- ▶ Elle dessert **73 000 habitants**, répartis sur 5 communes dont Niort.
- ▶ Elle est non-substituable.

2.2. Mais dont la qualité est altérée

▶ **Etat des masses d’eau et objectifs environnementaux**

En application de la Directive Cadre sur l’Eau, le Schéma Directeur d’Aménagements et de Gestion de l’Eau (SDAGE) Loire-Bretagne a délimité les « masses d’eau » souterraines et a découpé le réseau hydrographique en « masses d’eau » superficielles. Des objectifs de qualité ont été définis pour chacune d’entre elles, à atteindre à un horizon donné.

Les masses d’eau concernées par le BAC du Vivier et des Gachets ainsi que les objectifs fixés pour atteindre leur bon état sont les suivants :

Masse d’eau (eaux souterraines)	Code masse d’eau	Objectif état qualitatif		Objectif état quantitatif		Objectif état global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Calcaires et marnes du Lias_ Dogger du bassin amont de la Sèvre-Niortaise	FRGG062	Bon état	2027	Bon état	2021	Bon état	2027

Masse d’eau (Cours d’eau)	Code masse d’eau	Objectif état écologique		Objectif état chimique		Objectif état global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Le Lambon et ses affluents depuis la source jusqu’à la confluence avec la Sèvre Niortaise	FRGR0581	Bon état	2021	Bon état	Non Détérioration	Bon état	2021

▶ **Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin précise que « Les cours d’eau du bassin versant sont très exposés aux pollutions, notamment diffuses d’origine agricole. Néanmoins, la qualité globale des cours d’eau a plutôt tendance à s’améliorer depuis 1991 sur le périmètre du SAGE, excepté sur le cours de la Sèvre niortaise. Les eaux souterraines sont quant à elles régulièrement affectées alors même qu’elles constituent la principale ressource pour les usages, notamment pour l’alimentation en eau potable. Les nitrates sont systématiquement identifiés comme le paramètre déclassant, malgré une amélioration lente des concentrations. Les pesticides sont récurrents dans les eaux souterraines et entraînent régulièrement des fermetures de captages dont l’eau devient inexploitable. La pollution bactériologique, en provenance de l’ensemble du bassin versant et véhiculée par les principaux cours d’eau, entraîne des difficultés pour la production conchylicole de la zone côtière, dont les normes sont de plus en plus strictes. ».

► **Captages d'eau potable**

La qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachets est altérée depuis les années 1980 par les nitrates et les pesticides. De plus, on observe depuis 5 ans, du fait des progrès des techniques d'analyses, une dégradation par les métabolites de pesticides et par d'autres substances chimiques de synthèse dont les résidus médicamenteux et leurs métabolites.

Parmi les molécules retrouvées, plusieurs sont classées Perturbateur Endocrinien (PE), Toxique (T), Très Toxique (T+) ou Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique (CMR).

Il est à noter que la Source du Vivier est aussi altérée par les bactéries pathogènes (E. coli et Entérocoque).

Compte-tenu de cette altération de qualité, l'eau des captages du Vivier et des Gachets doit impérativement être traitée avant d'être distribuée. Le traitement effectué a dû être renforcé récemment pour pallier la présence de certains métabolites de pesticides.

Il est ainsi important d'intervenir de façon préventive afin de ne pas être obligé de renforcer toujours plus la filière de traitement.

Deux outils de prévention des pollutions sont mis en place pour protéger les captages du Vivier et des Gachets :

- Depuis 2010, pour prévenir les pollutions ponctuelles, des périmètres de protection des captages ont été délimités et des servitudes leurs ont été associées.
- Depuis 2007, pour prévenir les pollutions diffuses, la démarche régionale Re-Sources est déclinée sur le territoire.

Les paragraphes suivants présentent l'évolution de la qualité de l'eau sur les 5 dernières années, paramètre par paramètre. Si l'on observe des résultats encourageants, les objectifs fixés par les programmes Re-Sources dès 2010 ne sont pas encore atteints.

2.2.1. Paramètres nitrates

La **tendance générale est à la baisse des teneurs moyennes en nitrates** sur l'ensemble des 3 captages : Source du Vivier, Gachet 1 et Gachet 3 (Figure 2).

Concernant **les pics de concentration** en nitrates, **la tendance générale est à une diminution des teneurs maximales et à un lissage de ces pics** : de moins en moins sont observés. Cependant, pour ce qui est du captage de Gachet I, cette tendance est vraie pour la période 2015- 2018, mais en octobre 2019 en revanche, un pic d'une teneur jamais observée depuis 2006 (73 mg/L) a été enregistré. Celui-ci s'inscrit dans une période exceptionnelle de très forte pluviométrie mais qui n'a pas eu d'effet similaire sur les autres captages. Ce pic de concentration reste aujourd'hui inexpliqué mais celui-ci (peut-être ponctuel et faisant suite à une pollution) ainsi que la légère augmentation des concentrations moyennes de nitrates aux 3 captages en 2018 et 2019 indiquent que **la tendance à l'amélioration de la qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachets I et III reste fragile**.

	Captage	Concentration moyenne Référence 2015-2019	% de baisse par rapport à la référence 2010/2014	Pic maximum Référence 2015- 2019
État actuel	Vivier	46.39 mg/L	-8.8%	56,5 mg/L
	Gachet I	44.93 mg/L(5.9%)	-6.3%	73 mg/L
	Gachet III	35.91 mg/L	-7.2%	46,3 mg/L
Objectifs	Tous les captages	< 40 mg/L		< 50 mg/L

En vert : objectif atteint, orange : objectif non atteint mais amélioration, rouge : objectif non-atteint, pas d'amélioration voire une dégradation

Figure 2 – Evolution de la concentration en nitrates dans les eaux des captages du Vivier et des Gachets (2015-2019)

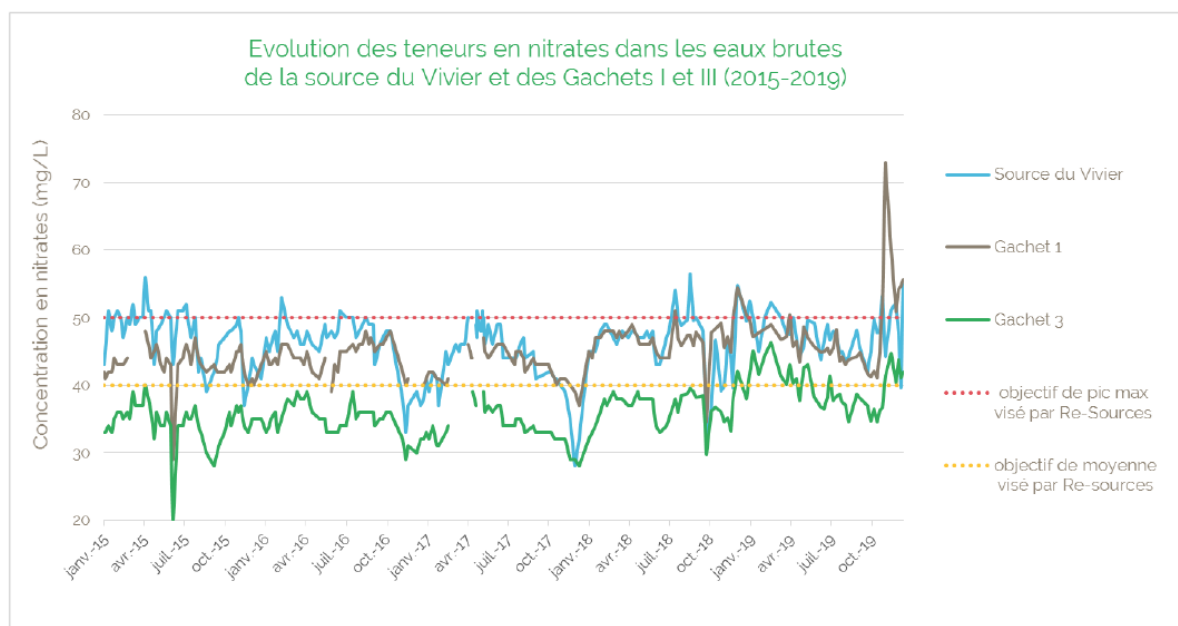


Figure 3 – Evolution de la concentration en nitrates dans les eaux des captages du Vivier et des Gachets (2015-2019)

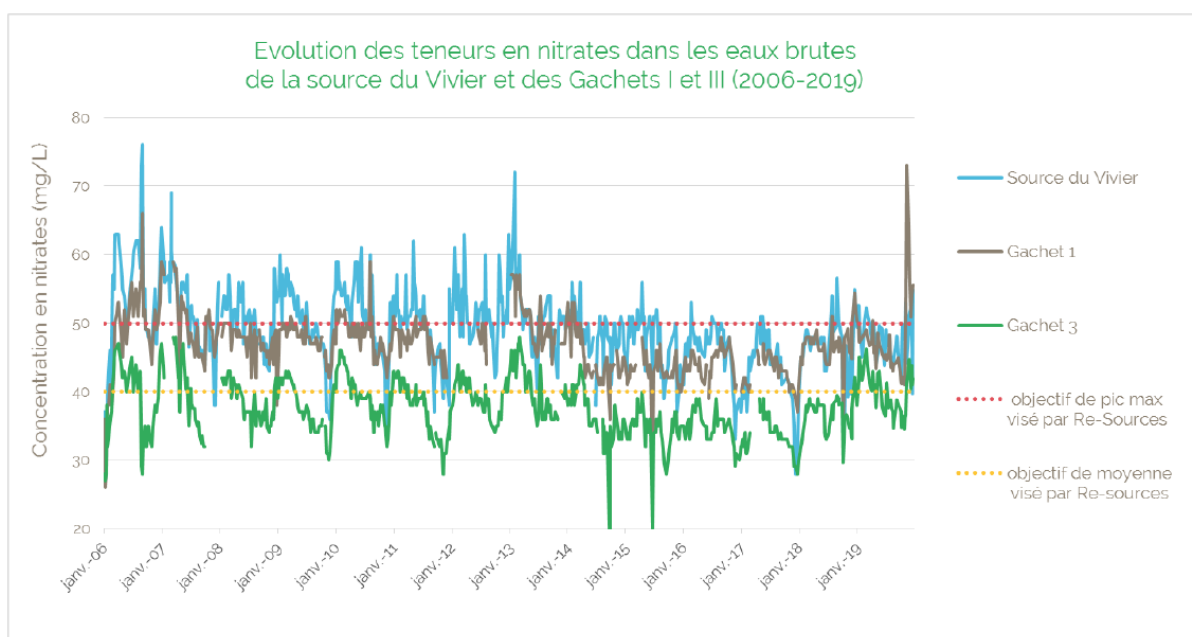


Figure 4 – Evolution de la concentration en nitrates dans les eaux des captages du Vivier et des Gachets (2006-2019)

2.2.2. Paramètres pesticides

Si l'on s'en tient à l'état final observé à chacun des 3 captages pour la période 2015-2019 (Figure 5), **l'objectif du contrat de ne pas dépasser les 0.1 µg/L par matière active retrouvée et 0.3 µg/L pour la somme des matières actives quantifiées dans un échantillon d'eau n'est pas atteint.**

Ce nombre de dépassements est cependant à relativiser au vu de l'importance du nombre d'analyses faites et de l'augmentation du nombre de molécules recherchées. Certes, plus de dépassements ont été recensés que pour la période 2010 – 2014 mais il n'est pas possible d'en tirer de conclusions relatives à l'évolution de la qualité de l'eau (amélioration ou détérioration) sur ce paramètre pesticides, la méthodologie d'analyse ayant changé entre ces deux périodes.

En revanche, si les résultats obtenus ne permettent pas de tirer de conclusions quant à l'évolution de la qualité de l'eau sur le paramètre pesticides pour la période 2015-2019, ils indiquent néanmoins, que **le risque pesticide pèse bien sur la ressource en eau.**

Sur la période 2015-2019, 25 molécules-mères différentes ont été recensées ainsi que 12 métabolites. Parmi celles-ci, au moins 5 sont Perturbateur Endocrinien (PE), et 14 sont Toxique (T), Très Toxique (T+) ou Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique (CMR). Un même échantillon d'eau peut contenir plus de 25 molécules différentes. Si les analyses faites aux captages montrent que ces molécules sont présentes sous forme de traces (<0.1 µg/L), des analyses en d'autres points de la nappe présentent des teneurs dépassant régulièrement les 0.1 µg/L.

	Captage	Nombre de prélèvements durant la période 2015-2019	Quantification par matière active Référence 2015-2019	Somme des quantifications de matières actives Référence 2015-2019
État final	Vivier	79	6 détections > 0.1µg /L	2 prélèvements > 0.3 µg/L
	Gachet I	72	5 détections > 0.1µg /L	3 prélèvements > 0.3 µg/L
	Gachet III	77	5 détections > 0.1µg /L	3 prélèvements > 0.3 µg/L
Objectifs	Tous les captages		< 0,1 µg/L	< 0,3 µg/L

En vert : objectif atteint, orange : objectif non-atteint mais peu de dépassements, rouge : objectif non-atteint, pas d'amélioration voire une dégradation

Figure 5 – Evolution de la concentration en pesticides dans les eaux des captages du Vivier et des Gachets (2015-2019)

2.2.3. Paramètres molécules émergentes

Sur la période 2015-2019, l'objectif concernant le risque « molécules émergentes » était de mieux connaître ce risque et de mettre en place un suivi pertinent. A ce titre, diverses études ont été faites pour améliorer la connaissance sur ce paramètre.

Les résultats de ces études mènent à conclure que **la ressource exploitée par le SEV est de bonne qualité, faiblement impactée par une pollution à micropolluants** et que **les micropolluants détectés sont majoritairement d'origine agricole** (herbicides et fongicides), mais qu'**une signature urbaine et industrielle est aussi clairement présente** (médicaments et molécules d'origine industrielle).

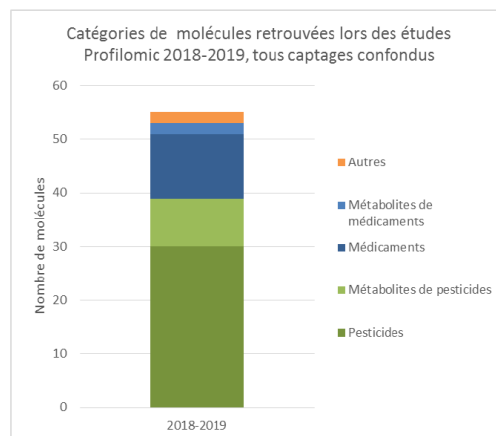


Figure 6 – Exemple des résultats des 4 campagnes d'analyses de type « screening » réalisées

Une expertise sur ces résultats, menée par Consult'eau, relativise cependant cette conclusion en indiquant que le plan de surveillance actuel omet certaines substances et que les rejets de certains contributeurs potentiels ne sont pas suffisamment identifiés et surveillés.

2.2.4. Paramètres Bactéries

Aucun objectif n'était fixé sur ce paramètre dans les contrats territoriaux Re-Sources 2016-2020. Il est néanmoins suivi depuis des années par le SEV.

Ainsi, à la Source du Vivier, à la fin des années 2000, il était fréquent d'observer des pics d'Escherichia coli proches des seuils limites de qualité eau brute (Valeurs guide eau brute : E. coli < 20 000 UFC et Entérocoque < 10 000 UFC). Une expertise avait alors montré que ceux-ci étaient dus à des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement fuyards.

C'est pourquoi, entre 2013 et 2016, d'importants travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et assainissement proches des captages ont été effectués.

Aujourd'hui, on observe une tendance à la baisse des quantités de bactéries présentes et de leur fréquence (pics), ainsi qu'un éloignement des pics observés des seuils limites de qualité eau brute.

Néanmoins, **la nappe reste soumise à des pollutions ponctuelles marquées d'E. coli dont l'origine n'est pas expliquée.**

NIORT AGGLO – SERVICE DES EAUX DU VIVIER
STRATEGIE TERRITORIALE – AAC DU VIVIER ET DES GACHETS

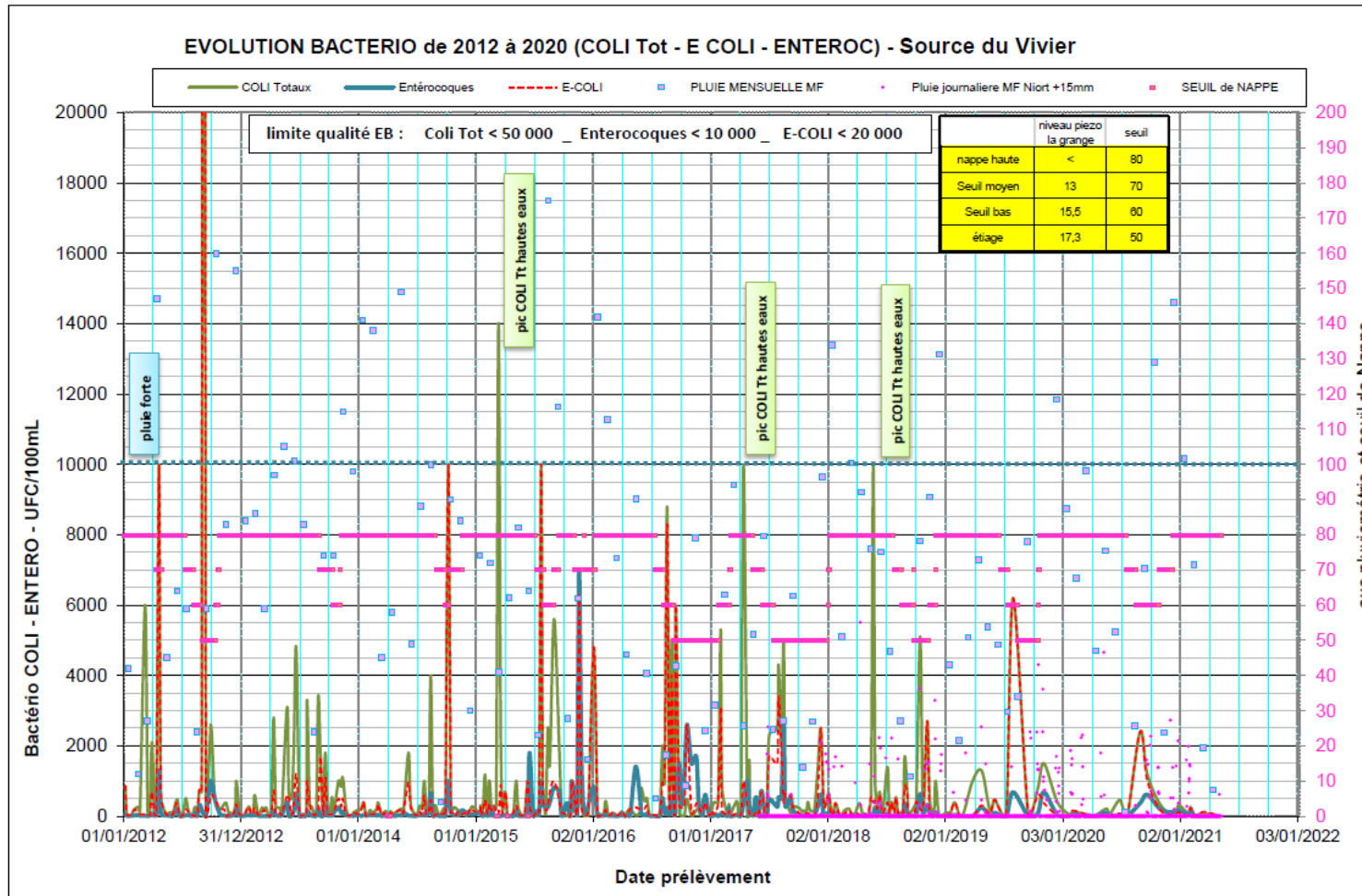


Figure 7 – Evolution de la bactériologie dans l'eau de la Source du Vivier (2012-2021)

2.3. Origine et évolution des pressions / transferts

2.3.1. Origine des pressions azotées

En 2009, les flux annuels d'azote pour chacune des sources de pollution ont été quantifiés et estimés de la façon suivante (Source : *Etat des lieux – Diagnostic 2009*) :

Source de pollution	méthode de calcul	résultats
Azote agricole	<p>Azote apporté Le flux d'azote apporté par les agriculteurs a été calculé en multipliant, pour chaque grand type de culture, la surface moyenne annuelle présente sur le bassin d'alimentation des captages en 2007 par la dose d'apport moyen estimée d'après l'analyse des enquêtes agricoles.</p>	<p>1 269 442 kg dont 85 632 kg d'origine organique</p>
	<p>Bilan azote « apports d'engrais + fourniture du sol - besoins des cultures » La réalisation d'un bilan entrée /sortie basé sur les besoins des cultures a été effectué à l'échelle du territoire d'après les résultats des enquêtes agricoles et de la surface moyenne annuelle de ces cultures sur le bassin d'alimentation des captages en 2007. Ce bilan met en perspective le niveau de fertilisation des agriculteurs du territoire vis-à-vis du respect de l'équilibre de fertilisation (exigence réglementaire)</p>	<p>212 515 kg</p>
	<p>Bilan azote « apports d'engrais + fourniture du sol - exportations des cultures » L'estimation de l'excédent azoté a été effectuée à partir d'un excédent moyen par type de culture calculé d'après les résultats des enquêtes agricoles et de la surface moyenne annuelle de ces cultures sur le bassin d'alimentation des captages en 2007. Ce bilan fait apparaître le risque environnemental lié à la présence d'azote potentiellement minéralisable et non utilisé dans le sol après la récolte</p>	<p>715 381 kg</p>
Assainissement	<p>Rejets de stations d'épuration L'estimation des apports d'azote annuels liés au rejet des stations d'épuration a été faite à partir des concentrations de rejet moyennes selon les données du SATESE et les débits journaliers des stations.</p>	<p>5 553 kg</p>
	<p>Défaut de collecte Les apports d'azote liés à un défaut de collecte sont de deux sortes : - <u>Les mauvais branchements</u> (rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales) qui représentent un taux moyen d'environ 5% des volumes collectés. L'estimation des flux liés à ces mauvais branchements a été effectuée sur la base de l'estimation des flux collectés par les réseaux collectifs (calculés d'après la population des communes sur les secteurs où il existe un assainissement collectif, le taux de raccordement au réseau collectif de chaque commune, et un ratio de 15 g/jour/habitant d'apport azoté) auxquels a été appliqué ce taux de 5%. - <u>Les surverses de poste de refoulement</u> : l'estimation du flux rejeté au milieu au niveau du poste de refoulement de Vouillé a été faite sur la base d'une surverse d'une heure tous les mois du volume collecté sur le bourg de Vouillé.</p>	<p>5 191 kg</p>
	<p>Assainissement non collectif non conforme Le flux d'azote généré par ces dispositifs a été estimé d'après le nombre de dispositifs non conformes calculé précédemment, le taux moyen d'occupation des logements observé sur les communes et le ratio de 15 g/jour/habitant d'apport azoté.</p>	<p>3 872 kg</p>

Il en ressort que :

- 99 % des apports d'azote du bassin d'alimentation des captages proviennent de l'activité agricole et 1% de l'assainissement ;
- Sur les 1 269 tonnes d'azote apportées pour la fertilisation des cultures, on estime que près de 212 tonnes (soit 16 % des apports) ne sont pas utilisées par les cultures et constituent un stock potentiellement mobilisable par l'infiltration des eaux de pluie vers la nappe souterraine.

2.3.2. Origine des pressions pesticides

► Pression phytosanitaire

En 2009, les flux annuels de produits phytosanitaires (exprimés en quantités de produits commerciaux utilisées) pour chacune des sources de pollution ont été quantifiés et estimés de la façon suivante (Source : *Etat des lieux – Diagnostic 2009*) :

Source de pollution	méthode de calcul	résultats
exploitations agricoles	Le calcul des quantités de produits utilisées pour les traitements phytosanitaires a été effectué sur la base des quantités recensées dans le cadre des enquêtes agricoles extrapolées à la SAU globale du BAC	22 300 kg
Collectivités	L'estimation des quantités de produits utilisés par les collectivités a été basée sur les résultats des enquêtes auprès des services techniques. Pour chaque commune l'estimation s'est faite soit à partir des quantités de produits achetées soit à partir d'une dose de produit, d'un nombre de passages et d'une estimation de la surface traitée	640 kg
Infrastructures	SNCF Le calcul a été effectué sur la base du linéaire de voies dans le BAC, d'une largeur de traitement de 4 m de part et d'autre de la voie, du nombre de passages par an et de la dose moyenne d'application des produits	200 kg
	ASF Le calcul a été effectué sur la base du linéaire dans le BAC, d'une largeur de traitement de 4 m de part et d'autre de la voie, du nombre de passages par an et de la dose moyenne d'application des produits et sur une estimation de la surface traitée annuellement au niveau des aires de services de 1 ha	60 kg
	Routes nationales et départementales Le calcul a été effectué sur la base du linéaire dans le BAC, de la surface traitée, du nombre de passages par an et de la dose moyenne d'application des produits fournis par les services du Conseil Général	130 kg
Particuliers	Le calcul des quantités de produits utilisés pour les traitements phytosanitaires par les particuliers a été effectué sur la base des quantités de matières actives individuelles recensées dans le cadre des enquêtes GRAP extrapolées à la population globale du BAC et d'une teneur moyenne de substances actives par produit	1 050 kg

L'analyse de ces résultats montre que **86 % des quantités de produits phytosanitaires appliquées sur le bassin d'alimentation agricole proviennent de l'activité agricole.**

Toutefois, il est important de tenir compte du temps de transfert et de la dégradation de ces produits au niveau des sols. Ainsi, bien que l'usage agricole représente la plus grande utilisation, c'est plus la non-dégradation et la mobilisation rapides par les eaux pluviales en zone urbaine qui favorise la contamination des eaux.

► Pression biocides, antiparasitaires à usage humain ou à usage vétérinaire

Absence de données.

2.3.3. Evolution des pressions nitrates et pesticides

(Source : *Evaluation du Contrat Territorial 2016-2020 de reconquête de la qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachet I et III (août 2020)*)

L'actualisation du scénario de territoire établi en 2015 grâce à l'**outil Co-CLick'Eau** permet de définir dans quelle mesure l'évolution des pratiques agricoles entre 2016 et 2019 a permis de diminuer les pressions pesticides et nitrates sur le territoire. Cet outil dans lequel avaient été modélisées les pratiques agricoles observées en 2015 sur le BAC du Vivier avait permis de définir un scénario d'évolution des pratiques, dont déclinaient les objectifs opérationnels du Contrat territorial 2016-2020. Ce scénario alors validé par le COPIL permettait de développer une agriculture économiquement viable, techniquement réalisable, socialement acceptable et conforme aux exigences de diminution des nitrates (-20% de concentration NO₃ dans la lame drainante) et de diminution des pesticides (-25% d'IFT total).

Si la mise en œuvre de ce projet de territoire reposait sur l'ensemble des actions du programme d'action, son suivi et son évaluation, devaient se baser sur une collecte de données réalisée dans le cadre de l'action d'accompagnement individuel des agriculteurs par les OPA en maîtrise d'ouvrage.

En l'absence de données individuelles, et par le biais de données générales (surfaces en AB, en MAEC...) **une estimation du niveau d'atteinte du scénario a été réalisée par le SEV**. Cette estimation aboutit à une **baisse des nitrates de 7%** (pour un objectif visant une baisse de 20%) et une **baisse de l'IFT total de 22%** (pour un objectif initial de baisse de 34%).

Parallèlement, la **BNVD, base de données nationale des ventes de produits phytosanitaires**, a permis d'observer **des baisses de consommation successives entre 2015 et 2017** avant de constater **en 2018, une hausse** ramenant les ventes au niveau de 2015. Les différents facteurs qui peuvent intervenir sur l'évolution des ventes (évolution des surfaces en agriculture biologique, les phénomènes climatiques, les variations d'assolement, la constitution de stock en prévision de l'augmentation de la Redevance Pollution Diffuses, le phénomène de résistance des adventices...) rendent cette **donnée difficilement interprétable**. Comparativement à la situation nationale, l'évolution de la consommation de produits phytopharmaceutique sur le bassin du Vivier reste malgré tout modérée. En effet les consommations nationales font état d'un bond de 24% entre 2017 et 2018 alors que sur le bassin du Vivier cette hausse, sur la même période se limite à 11%.

Il est intéressant de noter qu'un tiers des molécules les plus vendues sur le bassin du Vivier ont déjà été retrouvées à l'un des 3 captages et que la moitié de ces molécules retrouvées sont classées Toxique, Très toxique, Cancérigène Mutagène et Reprotoxique.

A contrario, certaines molécules ou métabolites retrouvées aux captages parfois de manière récurrente sont vendues en très faible quantité sur les quatre années étudiées.

De manière générale, que ce soit pour le volet agricole ou non agricole, si les tendances d'évolution des pratiques semblent être favorables pour la qualité de l'eau, **le manque de données et parfois le manque de connaissance de certaines molécules** (molécules émergentes) complexifient l'évaluation de l'évolution des pressions et des risques associés.

Néanmoins, pour le paramètre nitrate, les réhabilitations en cours des systèmes d'assainissement défaillants pour le volet non-agricole, et l'amélioration des pratiques de fertilisation et de gestion de reliquats azotés pour le volet agricole laissent à penser à une réduction de la pression induite par ce paramètre. Cela est d'ailleurs confirmé par la modélisation Co-Clik'Eau qui indique une baisse de l'ordre de 7% entre 2016 et 2019. Pour le paramètre pesticides - produits phytosanitaires d'origine non-agricole, la baisse notable de l'utilisation de ces molécules par les collectivités et particuliers induit une diminution très importante de la pression. Pour les pesticides - produits phytosanitaires d'origine agricole, la **dynamique de conversion à l'agriculture biologique** observée sur le territoire ainsi que la **stagnation des consommations de produits phytosanitaires entre 2015 et 2018** alors que les consommations bondissent au niveau national, montrent là-aussi **une réduction de la pression**.

Concernant la pression exercée par les pesticides - biocides et antiparasitaires à usage humain ou à usage vétérinaire et la pression molécules émergentes, aucune donnée ne permettent de les chiffrer mais on sait qu'elles sont présentes.

2.3.4. Origine et évolution de la pression micropolluants

Mis à part les produits phytosanitaires, surveillés depuis longtemps, la présence d'autres micropolluants dans l'eau des captages du Vivier et des Gachets n'a commencé à être étudiée que récemment. Il est ainsi encore difficile de bien quantifier cette pression. Dans l'état actuel des connaissances, on peut dire que cette pression est faible, que **les micropolluants détectés sont majoritairement d'origine agricole** (herbicides et fongicides), mais qu'**une signature urbaine et industrielle est aussi clairement présente** (médicaments et molécules d'origine industrielle).

Cependant, ces conclusions ne sont que partielles, certaines substances et les rejets de certains contributeurs potentiels n'étant pas suffisamment identifiés et surveillés.

2.3.5. Origine et évolution de la pression bactériés

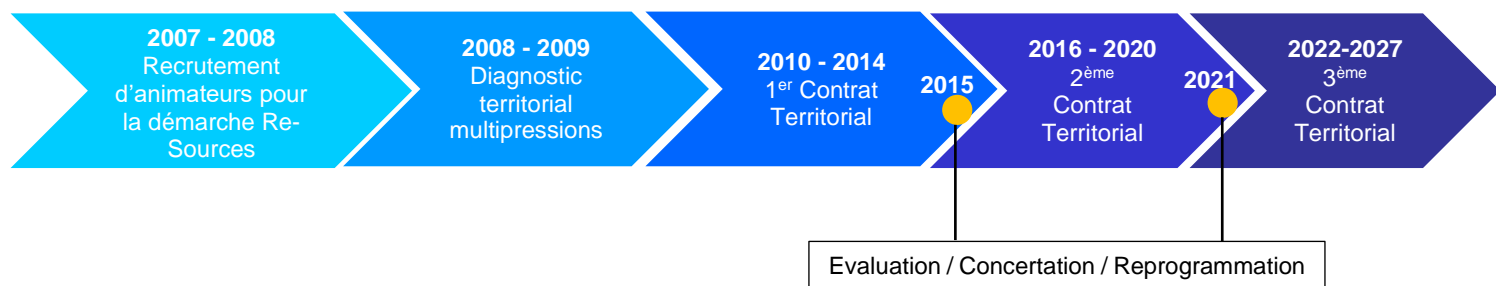
A la fin des années 2000, la présence de bactéries à la Source du Vivier était identifiée comme provenant de réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement fuyard. Aujourd'hui, après que des travaux aient été effectués sur ces réseaux, l'origine des bactéries encore présentes (en bien plus faible quantité) est inexplicquée.

2.4. Historique de la démarche Re-Sources

Les captages du Vivier et des Gachets ont commencé à présenter une dégradation régulière et constante de la qualité de leurs eaux brutes pour les paramètres nitrates et pesticides vers les années 1980.

Ainsi, depuis 2007, le bassin d'alimentation des captages du Vivier et des Gachets fait l'objet d'une politique de préservation et de reconquête de la qualité de ses ressources en eau avec :

- ▶ le recrutement en 2007-2008 d'animateurs de démarche de bassin d'alimentation des captages « Re-Sources » (dispositif régional pour pallier la dégradation de la qualité des eaux brutes) ;
- ▶ la réalisation d'études préalables à la définition de programmes d'actions (entre 2008 et 2009) ;
- ▶ la mise en œuvre de deux programmes d'actions successifs :
 - le premier contrat territorial Re-Sources a été mis en œuvre entre 2010-2014 ;
 - le second sur la période 2016-2020 ;
- ▶ ce document présente la stratégie, la feuille de route et le programme d'action d'une 3^{ème} génération de contrat territorial (2022-2027).



3. Stratégie 2022-2027

3.1. Orientations stratégiques

Après deux programmes (2010-2014 puis 2016-2020), il est désormais nécessaire de donner une dynamique nouvelle au programme Re-Sources 2022-2027 en définissant des axes forts de travail, notamment sur les phytosanitaires et leurs métabolites, tout en l'articulant avec les différentes dimensions et politiques locales. Il s'agit de travailler sur l'ensemble des filières, de l'amont à l'aval, c'est-à-dire de continuer à accompagner les agriculteurs mais également de faire émerger/consolider des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau en construisant un partenariat fort avec les OPA du territoire. Le travail sur les couverts végétaux sera amplifié pour limiter les transferts de polluant. Enfin, des actions sur l'aménagement paysager et sur le foncier permettront également de réduire les transferts de polluants en agissant sur le milieu. Le programme repose sur une animation forte du territoire, cherchant à mobiliser les acteurs locaux toujours sur la base du volontariat.

Sur le paramètre « Nitrates », il s'agit, au-delà de l'équilibre des apports azotés, de réduire les transferts en piégeant l'azote disponible avant (voire pendant) la période de lixiviation et, également, de réduire les sources par des changements de pratiques et développer les systèmes économes en intrants (travail sur les filières).

Sur les paramètres « Pesticides » et « Micropolluants », il s'agit de réduire au maximum les usages, tout en limitant les transferts (aménagement de l'espace).

Le programme Re-Sources 2022-2027 présente **29 fiches-actions** répartis en **11 axes stratégiques** et en **4 volets** : Agricole, Non agricole, Milieu et Support.

Il s'attache à :

- ▶ Accompagner les agriculteurs, collectivement et individuellement sur les aspects techniques mais également en s'appuyant sur des outils financiers disponibles.
- ▶ Expérimenter des techniques agricoles innovantes, en mettant à disposition le matériel dédié ainsi que les fournitures nécessaires (semences, prestation de semis).
- ▶ Faire émerger et consolider des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau en construisant un partenariat fort avec les OPA du territoire et en initiant une démarche de type Terres de Sources© en lien direct avec le PAT du territoire.
- ▶ Accompagner les acteurs non agricoles sur l'arrêt/la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autres micropolluants.
- ▶ Développer et suivre des aménagements paysagers favorables à la réduction des transferts de polluants : par la création d'un observatoire des infrastructures agro-écologiques et par le développement des actions de plantation.
- ▶ En lien avec la stratégie foncière du bassin du Vivier, adapter les pratiques agricoles à la vulnérabilité du milieu en restructurant le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau dans les zones les plus sensibles (aménagement foncier) et en garantissant les pratiques exercées sur les parcelles via des contractualisations (ORE, baux ruraux, etc.)
- ▶ Poursuivre sa stratégie de développement de l'agriculture biologique mais en élargissant le champ des possibles avec le développement d'autres labels environnementaux (HVE, Agriculture de Conservation des Sols, ...).
- ▶ Continuer à laisser une place importante à l'innovation : création d'un observatoire des couverts végétaux, recours à des outils techniques de R&D, partenariats avec le monde de la Recherche.
- ▶ Poursuivre la sensibilisation de tous les habitants et acteurs du territoire pour mobiliser toujours plus largement sur la problématique de la préservation de la qualité de l'eau.
- ▶ Se doter de moyens pour animer le programme et suivre son effet sur la qualité de l'eau.

Les axes de travail pour limiter les dégradations de la qualité des ressources en eau des captages portent sur différents leviers.

REDUIRE LES PRESSIONS DE POLLUTION EN ACCOMPAGNANT LES ACTEURS A REDUIRE LEURS USAGES ET IMPACTS	
VOLETS	AXES STRATEGIQUES
Volet agricole	<p><u>Agriculteurs et systèmes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner collectivement les agriculteurs ▶ Expérimenter des techniques agricoles innovantes (support pour actions collectives) ▶ Développer / Réaliser des études et projets de recherche-action dans le domaine agricole ▶ Diagnostiquer et accompagner individuellement les exploitations agricoles ▶ Animer les outils MAEc, PCAE, PSE du PDR et de la PAC <p><u>Filières agricoles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Construire un partenariat fort et durable avec les OPA du territoire ▶ Accompagner le développement de filières agricoles favorables à la qualité de l'eau ▶ Mettre en œuvre une démarche de type Terres de Sources©
Volet non agricole	<p><u>Micropolluants non agricoles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner les utilisateurs non-agricoles à stopper/réduire l'utilisation de pesticides et autres micropolluants ▶ Limiter le transfert de micropolluants non agricoles vers la ressource en eau

REDUIRE LES TRANSFERTS DE POLLUANTS VERS LA RESSOURCE EN EAU	
VOLETS	AXES STRATEGIQUES
Volet milieu	<p><u>Aménagements paysagers</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer et animer un observatoire des infrastructures agro-écologiques (IAE) sur les bassins ▶ Développer et / ou restaurer des infrastructures agro-écologiques (IAE) <p><u>Foncier</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance (Non concerné) ▶ Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau ▶ Restructurer le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau

ANIMER LE PROGRAMME (OUTILS / ACTIONS-SUPPORTS)	
VOLETS	AXES STRATEGIQUES
Volet support	<p><u>Outils de communication</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer des outils de communication sur le programme ▶ Créer un lieu dédié à l'enjeu eau (type Maison de l'Eau) <p><u>Intervention dans les instances</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser les collectivités locales et diverses autres instances à la préservation de la qualité de l'eau ▶ Sensibiliser les scolaires et étudiants à la préservation de la qualité de l'eau ▶ Organiser et participer à des événements publics

ANIMER LE PROGRAMME (OUTILS / ACTIONS-SUPPORTS)	
VOLETS	AXES STRATEGIQUES
Volet support	<p><u>Observatoire de la qualité de l'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Analyser la qualité de l'eau des captages (paramètres nitrates, pesticides et micropolluants)▶ Analyser la qualité de l'eau en divers points du BAC (paramètres nitrates, pesticides et micropolluants)▶ Expertiser les données issues des analyses pesticides et autres micropolluants dans l'eau (smart data) <p><u>Recherche & Développement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Créer et animer un observatoire des couverts végétaux▶ Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux▶ Réaliser des études permettant une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique des BAC et de l'origine des pressions de pollution <p><u>Recherche de financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Accompagner les porteurs de projets favorables à la qualité de l'eau (du territoire ou multi-bassins) à obtenir des financements <p><u>Animation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Animer le programme Re-Sources▶ Suivre et évaluer le programme Re-Sources

3.2. Où agir en priorité ?

D'après les études menées précédemment, un zonage des niveaux de vulnérabilité intrinsèque (pollution diffuse) a été réalisé sur le BAC (Figure 8). Ce zonage effectué en 2015 et sur lequel s'est basé le Contrat Territorial de reconquête de la qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachets 2016-2020 est toujours d'actualité.

Ainsi, il n'y a pas de zones prioritaires d'actions sur le BAC. L'atteinte des résultats nécessitera de mettre en place des actions à l'échelle de la totalité de l'aire d'alimentation de captage. Néanmoins, il reste impératif de **sécuriser les zones d'infiltration directe** de polluants dans la nappe telles le **gouffre de Thorigné** ou certains puits et forages, et également le **lit du Lambon**.

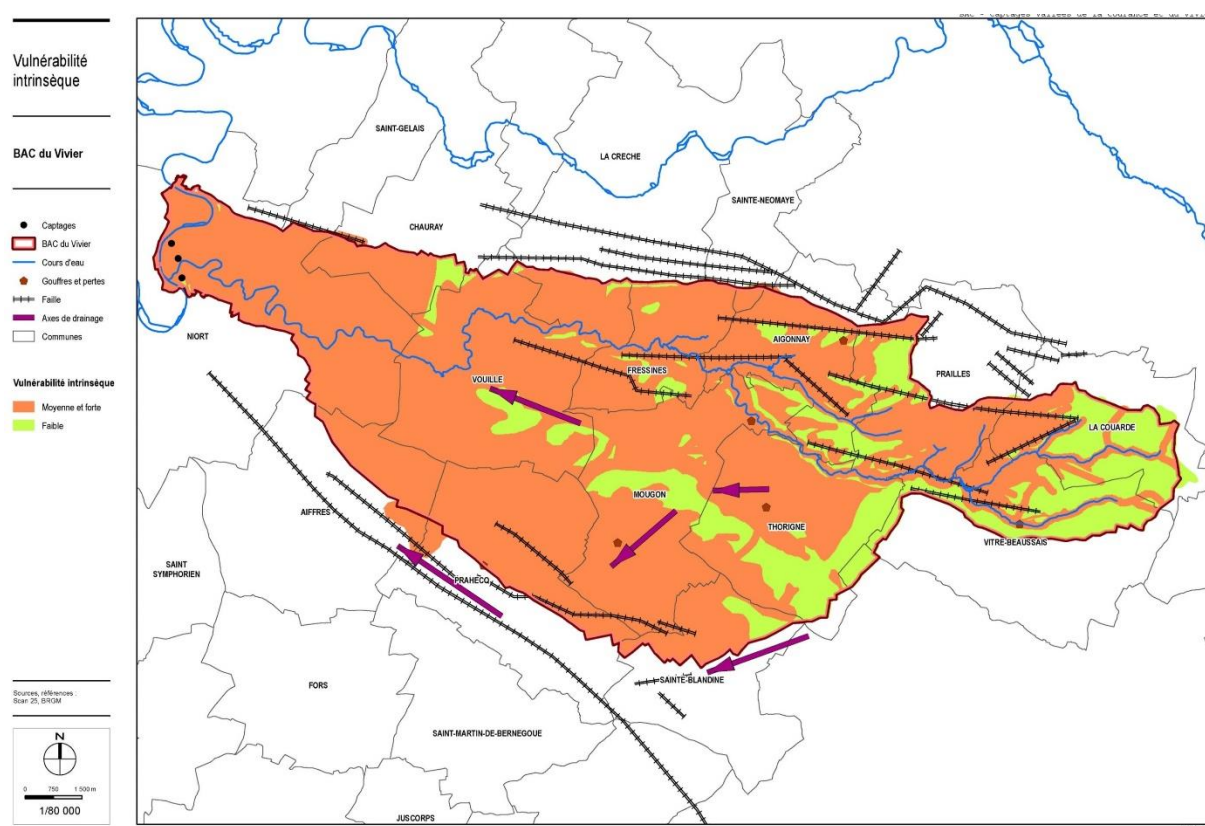


Figure 8 – Carte de vulnérabilité intrinsèque du BAC du Vivier et des Gachets

3.3. Les objectifs de qualité d'eau

Plusieurs programmes d'actions (en cours actuellement, à divers échelles) concourent à améliorer la qualité des eaux souterraines pour les divers paramètres visés sur les territoires concernés par le présent contrat territorial. On peut citer notamment :

- ▶ Le PAR¹ d'application de la Directive européenne « Nitrates »
- ▶ Le programme d'actions du CTGQ² / protocole d'accord Sèvre Niortaise Mignon,
- ▶ Le programme d'actions du CTMA³ Lambon
- ▶ Le programme d'actions Ecophyto

Dans ce contexte, l'ambition portée par le contrat territorial est de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau pour les paramètres visés, à hauteur des objectifs chiffrés détaillés ci-dessous.

Les objectifs présentés ci-dessous ont été en partie validés par le comité de pilotage du 15/10/20. Suite aux débats qu'ils avaient suscités, des modifications ont été apportées et validées en COPIL de juin 2021.

Objectif / Indicateur	Thématique	Objectifs 2027	Cadre de référence ayant permis le dimensionnement de l'objectif	Source de la donnée pour le calcul	Valeur de l'objectif en 2019
OBJECTIF qualité d'eau	Nitrates à chacun des captages d'alimentation en eau potable	Concentration moyenne < 40 mg/L Pics < 50 mg/L <i>NB : sur la base d'un suivi hebdomadaire (à minima 40 analyses/an)</i>	DCE, SDAGE LB, SAGE SNMP Objectifs du SAGE pour l'eau souterraine : Nitrates < 40 mg/L	suivi qualité service eau	<u>Moyenne 2015/2019</u> : Vivier : 46,39 mg/L Gachet 1 : 44,93 mg/L Gachet 3 : 35,91 mg/L <u>Pic max 2015-2019</u> : Vivier : 56,5 mg/L Gachet 1 : 73 mg/L Gachet 3 : 46,3 mg/L <u>Fréquence de dépassement annuelle moyenne des 50 mg/L 2015-2019</u> : Vivier : 10% (42analyses/an) Gachet 1 : 5,7% (39 analyses/an) Gachet 3 : 0% (40 analyses/an)
	Pesticides à chacun des captages d'alimentation en eau potable	[matière active] < 0,1 µg/L [métabolite] < 0,1 µg/L [somme des matières actives et des métabolites] < 0,3 µg/L <i>NB : sur la base d'un suivi mensuel (12 analyses / an par captage)</i>	DCE, SDAGE LB, SAGE SNMP Objectifs du SAGE pour l'eau souterraine : pesticides totaux < 0,3 µg/L pesticide par molécule < 0,1µg/L	suivi qualité service eau	<u>Nb détections de matière active ou de métabolite > 0,1 µg/L entre 2015 et 2019</u> : Vivier : 6 / Gachet 1 : 5 / Gachet 3 : 5 <u>Nb prélèvements où la somme des matières actives et des métabolites > 0,3 µg/L entre 2015 et 2019</u> : Vivier : 2 / Gachet 1 : 3 / Gachet 3 : 3
	Micropolluants aux captages d'alimentation en eau potable	- 50 % de fréquence d'apparition des molécules PE, T, T+, CMR mesurables <i>NB : sur la base d'un suivi pesticide mensuel + screening micropolluant haute et basse eaux</i> Suivi du paramètre résidus médicamenteux et amélioration de la connaissance Amélioration du plan de surveillance micropolluants	Neo terra : arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025 Niort DD2030, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » : restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR))	suivi qualité service eau	<u>Moyenne 2015-2019, 3 captages confondus</u> : 5 détections /an (d'après suivi mensuel) <u>Référence 2019, 3 captages confondus</u> : 11 détections/an (d'après screening) Présence de résidus médicamenteux
	Bactéries à la Source du Vivier	Pics < 1500 UFC pour E. coli et < 500 UFC pour Entérocoques Moyenne annuelle < 250 UFC pour E.COLI et < 100 UFC pour Entérocoques <i>NB : sur la base d'un suivi mensuel</i>	Valeurs guide eau brute : E. coli < 20 000 UFC Entérocoque < 10 000 UFC Seuils eau distribuée : Absence d'E. coli et d'Entérocoques	suivi qualité service eau	<u>Pic max 2015-2019 Source du Vivier</u> E. coli : 10000 UFC Entérocoques : 7000 UFC <u>Moyenne 2015-2019 Source du Vivier</u> : E. coli : 529 UFC Entérocoques : 256 UFC

¹ PAR : Programme d'actions Régional, les deux bassins Vivier et Courance étant classé Zone d'Action Renforcée (ZAR)

² CTGQ : Contrat territorial de Gestion Quantitative

³ CTMA : Contrat territorial Milieux Aquatiques

3.4. Les objectifs stratégiques

Les objectifs présentés ci-dessous ont pris en compte les modifications demandées par le COPIL en juin et novembre 2021.

Objectif / Indicateur	Thématique	Objectifs 2027	Cadre de référence ayant permis le dimensionnement de l'objectif	Source de la donnée pour le calcul	Valeur en 2019
OBJECTIF stratégique agricole	Usage produits phytosanitaires	-50% d'usage de produits phytosanitaires (dont -100% de PE et T, T+, CMR) -100% S-Metolachlore dès début du CT (démarche volontariste 2022-2024, puis si nécessaire, sollicitation de l'Etat)	Green Deal européen, EcoPhyto II+ (-50% en 2025), Neo Terra, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens », Neo Terra 0 pesticides de synthèse sur les zones de captage prioritaires à horizon 2030 Notice syngenta Pas de S-métolachlore en zone de captage d'eau	BNVD Ou IFT Ou autre indicateur à définir	BNVD : Quantité utilisée annuellement Moyenne 2015/2019 : 17 946 kg (hors biocontrôle) IFT et autre indicateur : à définir
	Couverture des sols	100% des sols couverts en IC (longues et courtes)	PAR/PAN Directives Nitrates, PCAET Niort Agglo	Etude image satellitaire	Inconnue
	Labels agricoles	66% de la SAU sous label (AB – ACS – HVE 3 option A quand elle existe – Terres de Sources et tout autre label à venir présentant un intérêt pour la qualité de l'eau) dont 25% mini en AB	Green Deal européen, Plan Biodiversité national et plan ambition bio 2022, Neo Terra, PCAET et PAT Niort Agglo Neo terra 80% des exploitations certifiées en bio ou HVE d'ici 2030	RPG / estimation partenaires agricoles	AB : 10,8% de la SAU HVE 3 : 0% de la SAU ACS : 0% de la SAU
	Surfaces en herbe et légumineuses	Maintien des surfaces en herbe + 35 % de surfaces en plantes riches en protéines	PAC post-2021, Plan Protéines 2020 + 35 % de surfaces en plantes riches en protéines en 2023	RPG	Surfaces en herbe : 21% de la SAU, soit 2610 Ha Surfaces en plantes et fourrages riches en protéines : 11% de la SAU, soit 1293 Ha
INDICATEUR stratégique agricole associé	Viabilité économique des exploitations	Maintien du nombre d'UTH agricole sur le territoire (chefs d'exploitation et salariés)	PAD79 2020-2030, PAT Niort Agglo	A définir	A définir
OBJECTIF stratégique hors agricole	Vente produits chimiques	Diminution de l'usage des PE et T, T+, CMR	Neo terra arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025 Niort DD2030, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR))	A définir	Inconnue
OBJECTIF stratégique foncier	Maitrise de l'usage du sol	100% de la zone 1 (soit 101,51 ha) et 210,64 ha de la zone 2 (secteur Thorigné) de la stratégie foncière Vivier sous contrat avec clauses environnementales (Pour les prairies : pesticides interdits + fertilisation limitée à 50-UN efficaces/an. Pour les parcelles en cultures : application du cahier des charge de l'AB)	Stratégie foncière SEV	Service d'eau	0%
OBJECTIF stratégique IAE	Aménagement paysager haies et ZH	Maintien de 100% du linéaire de haies, et de 100% des zones humides du territoire	SCOT/PLUID et PCAET Niort Agglo	Observatoire des IAE	Inconnue
	Aménagement paysager bois en PPR	Maintien de 100% des bois situés en Périmètre de Protection Rapproché	DUP Captages	Observatoire des IAE	Inconnue
	Aménagement paysager : développement / restauration des IAE	Répondre aux objectifs de la future stratégie de développement et de restauration des IAE	SCOT/PLUID et PCAET Niort Agglo	Observatoire des IAE	Inconnue

4. Gouvernance mise en place : qui et avec qui ?

Le COPIL du 22 novembre 2021 a permis de préciser l'objectif de l'annonce du partenariat particulier de la Chambre d'Agriculture, en tant que chambre consulaire, avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, dont les compétences sont plus étendues que celle d'un Syndicat d'Eau, et qui à ce titre peut avoir des actions non directement liées à la compétence eau potable mais pouvant interagir avec.

Il ne s'agit donc pas au final d'un co-pilotage / co-présidence sur l'ensemble des missions et actions des 2 contrats territoriaux, pour lesquels la Chambre d'agriculture reste un organisme professionnel agricole au même titre que les autres du COPIL, mais il s'agit de porter à connaissance et arbitrage du COPIL, qui reste souverain, les points suivants :

- **La CAN et la Chambre ont des projets communs**, en lien avec la mise en place d'une commission agricole, avec le développement économique du bassin de vie, avec les enjeux climatiques, PCAET/PAT, avec le développement de l'urbanisation et du foncier en lien avec la SAFER etc. **Ces sujets sont hors Re-Sources mais peuvent profiter et réciproquement des 2 contrats territoriaux**, d'un point de vue gagnant/gagnant, et il convenait de le souligner au COPIL, plus habitué à piloter des projets de Syndicats d'eau.
- A ce titre et pour expliquer concrètement et coordonner techniquement leurs projets avec les fiches action des deux CT, les techniciens de la chambre seront invités en COTECH, pour une totale transparence sur les activités conjointes, et pour informer du développement du lien avec le PTGE du CTGQ dont la **cohérence avec les programmes Re-Sources est attendue des financeurs**.

Le schéma suivant, précisé suite au COPIL, résume **la gouvernance** et illustre **les interactions** entre les différentes instances. Le « parchemin » fait référence au cadre des accords hors eau potable que la CAN et la Chambre seront amenés à développer, et le cas échéant coordonner avec les deux contrats territoriaux. Ce schéma rappelle que **le COPIL reste bien entendu souverain dans ce fonctionnement, et est comme auparavant l'instance de validation, et que l'animation reste au service eau potable**.

Pour ces 2 nouveaux programmes, plus précisément, le partenariat particulier proposé avec la Chambre Consulaire est en effet lié notamment au contexte et analyses suivants :

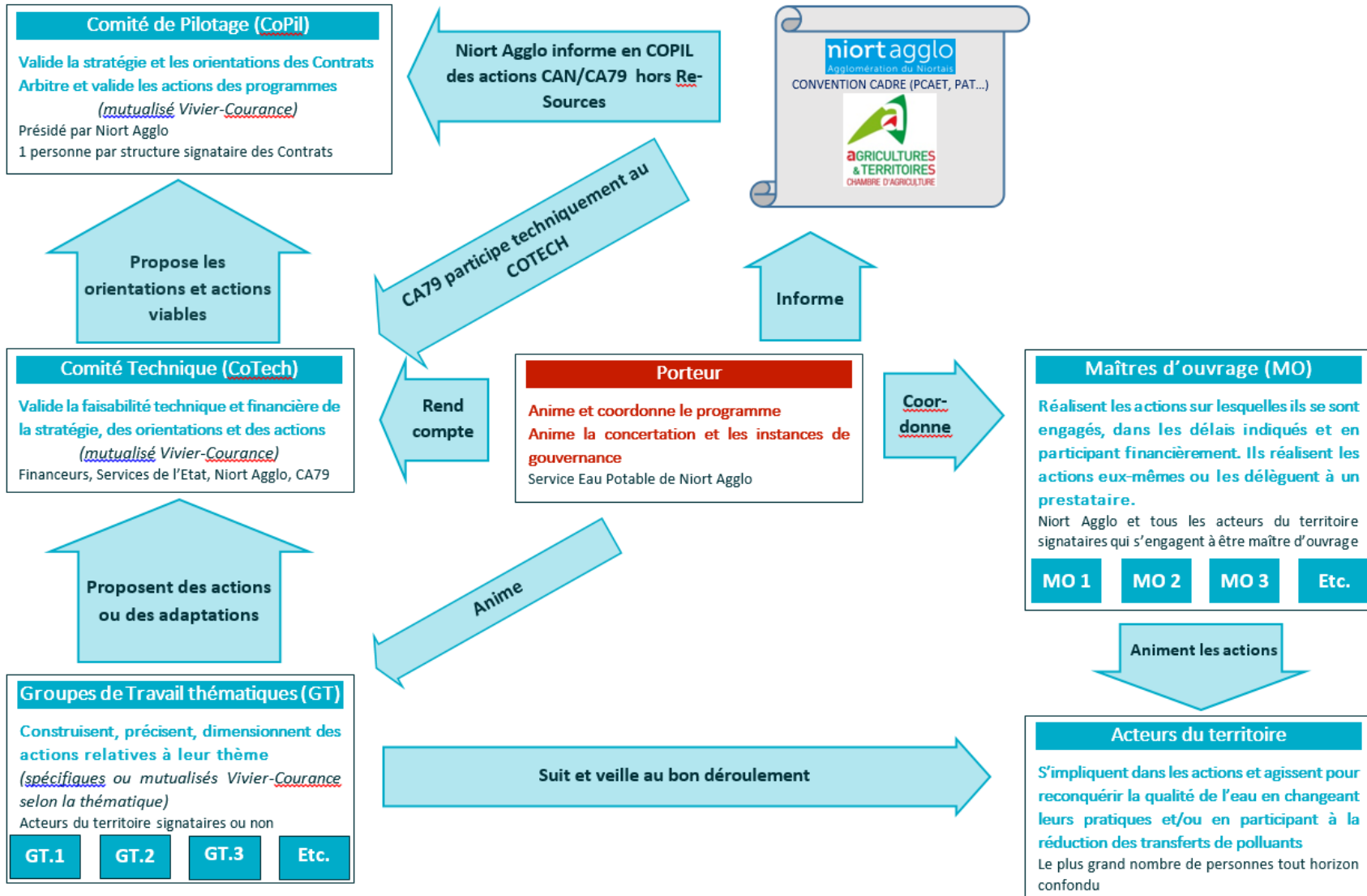
- ▶ La faible implication des OPA sur les précédents programmes nécessite un accompagnement de la Chambre Consulaire pour aller les rencontrer et au besoin ré-expliquer la démarche et les actions proposées.
- ▶ Le comité technique souhaite que les actions de terrains soient mieux coordonnées auprès des agriculteurs entre les contrats territoriaux (CT Re-Sources Vivier et Courance, le CTGQ porté par la CA79 et la COOP de l'eau, le CTMA Lambon du SMBVSN, entre autres).
- ▶ Le comité technique souhaite également que, du fait du recoupement entre les AAC des 2 programmes Re-Sources et le territoire du CTGQ, les actions en faveur de la qualité de l'eau prévues dans le protocole (PTGE) soient cohérentes avec celles du service eau potable. Des fiches actions Re-Sources, par exemple sur les outils satellitaires et le suivi des couverts intercultures pourront utilement être l'objet de coopération avec divers projets prévus au protocole (observatoire des assolements etc.).
- ▶ Enfin, comme précité, la nature même du service eau potable de la CAN, regroupant la gestion des anciens territoires des Syndicats des Eaux du Vivier et de la Courance, mais désormais géré par un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en charge de l'aménagement du territoire et du développement durable (dans le prolongement du SRADDET régional), peut amener l'agglomération à conventionner avec la Chambre d'Agriculture sur des projets aux problématiques plus vastes que Re-Sources. Ce n'est pas le cas des porteurs de CT Re-Sources de type Syndicat d'Eau.

- ▶ Ces autres enjeux de la CAN peuvent bénéficier (ex : programme alimentaire territorial, PCAET...), et réciproquement, de certaines des fiches actions proposées, par exemple pour l'alimentation du bassin de vie, pour une labellisation (ex : Terre de Sources...), une optimisation intelligente du foncier périurbain dans les périmètres de protection dans le cadre de l'AFAFE etc...
- ▶ Enfin, après les échanges du COPIL du 22/11/2021, la Chambre d'Agriculture, a précisé comment elle envisageait concrètement d'accroître son implication dans ces nouveaux programmes :

Ainsi, la Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres, future signataire des Contrats :

- réaffirme que la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau constituent des enjeux majeurs auxquels le monde agricole doit notamment contribuer ;
- s'engage à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur les Bassins d'Alimentation de Captages du Vivier et de la Courance en :
 - participant aux instances de gouvernance les concernant : Groupes thématiques, Comité technique et Comité de pilotage;
 - informant le service d'eau de Niort Agglo des manifestations en lien avec la qualité de l'eau qu'elle organise et en l'associant dans la mesure du possible à leurs organisations,
 - portant certaines actions (maîtrise d'ouvrage) à destination des agriculteurs contenues dans le programme d'action de ce contrat, c'est-à-dire, en réalisant ces actions dans les délais indiqués et en participant financièrement à ces actions.
Les actions portées par la Chambre d'Agriculture sont les suivantes :
Agri1 C : Accompagnement collectif (suivi d'un réseau de parcelles)
Agri3 A2 : Expérimentation de l'outil MERCI – Analyse de données
Les modalités de portage de ces actions seront cadrées par un conventionnement.
- ▶ Associant Niort Agglo aux actions du CTGQ Sèvre niortaise Mignon et du Protocole d'accord permettant de contribuer au développement des démarches Re-Sources de Niort Agglo.

Gouvernance proposée des Contrats Territoriaux Pollution Diffuse des Bassins de la Courance et du Vivier



NIORT AGGLO – SERVICE DES EAUX DU VIVIER
STRATEGIE TERRITORIALE – AAC DU VIVIER ET DES GACHETS

Le rôle et le fonctionnement des instances suivantes : Groupes de travail thématiques, COTECH et COPIL a par ailleurs été retravaillé en juin 2021 par un groupe de concertation constitué de membres du COPIL volontaires. Ce travail a abouti aux précisions suivantes :

	Groupes de travail thématiques	Comité technique	Comité de pilotage
Rôles	<ul style="list-style-type: none"> Remonter les besoins et les idées de terrain, apporter son regard de terrain Construire des actions, les dimensionner et assurer leurs suivis Lieu de concertation, construction et de proposition 	<ul style="list-style-type: none"> Valider la faisabilité technique et financière des propositions 	<ul style="list-style-type: none"> Décider - Valider la stratégie et les orientations nouvelles du programme Valider les propositions des commissions Peut aussi proposer des thèmes à développer par les commissions Favoriser la concertation et le partage d'information
Composition	<p><i>Cercle de citoyen</i> <i>Techniciens élu/dirigeants</i> <i>Agriculteurs</i> => Ouvert à tous, dans un objectif de construire, pas de posture.</p>	<p><i>Financeurs et services de l'Etat : AELB, Département 79, Région et cellule de coordination régionale, DDT, ARS, DREAL</i></p> <p><i>+ un technicien CA 79</i></p>	<p><i>Ensemble des signataires, Présidé par Niort Agglo, voix consultative pour la CLE du SAGE SNMP</i></p> <p>1 personne par structure : Elu ou dirigeant ou possibilité de donner procuration aux techniciens</p>
Fonctionnement	<p>Thématiques à choisir, en fonction des actions du contrat. Les fiches actions seront structurantes pour définir les thèmes et les objectifs des groupes et la durée de « vie » de ces groupes.</p> <p>Réunions en fonction des besoins. => Ces instances doivent être réactives et pouvoir si besoin proposer des adaptations du projet (c'est-à-dire des modifications sans impact sur le budget et sans allongement du calendrier de mise en œuvre), voire, alerter le COPIL et faire remonter l'information pour une réorientation du projet au besoin.</p> <p>Groupes mutualisés Vivier – Courance ou pas, en fonction des actions.</p>	<p>A minima une réunion en amont de chaque COPIL</p> <p>Mutualisé pour les deux programmes Re-Sources.</p>	<p>Au minima 1 réunion par an (cadre). 1 COPIL mutualisé pour les deux programmes Re-Sources.</p> <p>Recevoir les documents suffisamment en avance (3 semaines) pour que la personne présente puisse représenter la structure et que les décisions puissent être réfléchies dans les instances de décision des structures, en amont des COPIL.</p>

Dans ce nouveau fonctionnement, la participation au COPIL étant restreinte à une personne par structure, il est prévu **une réunion d'information par an**, ouverte à tous :

Réunion d'information	
Rôles	<ul style="list-style-type: none"> Informers, sensibiliser et diffuser les connaissances. Se donner la possibilité de mobiliser de nouveaux acteurs, d'offrir la possibilité à d'autre de participer. Informers des partenaires qui se feront relais de l'actualité du programme. Donner une vision d'ensemble du programme.
Composition	Avec tous les acteurs du BAC, citoyens, agriculteurs => ouvert à tous.
Fonctionnement	1 fois par an 1 réunion d'information par Programme Re-Sources (Vivier et Courance) Lien avec les manifestations des acteurs du territoire – avoir des supports à prêter aux acteurs du territoire qui se feront relais sur le territoire.

Les structures signataires des contrats 2022-2027 :

La liste ci-dessous présente les 41 structures potentiellement signataires des contrats territoriaux 2022-2027 et de ce fait membre du futur COPIL :

Type de structure	Nom des structures
Association	CPIE Gatine Poitevine
	Deux Sèvre Nature Environnement
	Fédération de Chasse 79
	Prom'haies
	Société d'horticulture 79
	Terres de Liens
Chambre Consulaire	CCI79
	CMA79
	Chambre d'agriculture 79
Collectivité	AELB
	Mellois en Poitou
	Département des Deux Sèvres
	EPMP
	Etat français
	IIBSN
	Niort Agglo
	PNR Marais Poitevin
	Région NA
	SMBVSN
	Université de la Rochelle
	Commune d'Aigondigné
	Ville de Niort
	Commune de Prailles La Couarde
	Institut de recherche
OPA	AEDS
	Agrobio 79 / Bio Nouvelle Aquitaine
	APAD Centre Atlantique
	CAVAC
	CAVEB
	CEA Loulay
	CER France
	Civam FR
	CORAB
	FDCUMA
	l'Atelier des Champs
	NACA
	Océalia
	SAPERFEL
	Sèvre et Belle
	Terre Atlantique
	VSN Négoce

5. Moyens et compétences d'animation mobilisés

5.1. Moyens humains

► Précédent contrat

Dimensionnés à hauteur de 2.5 ETP, les moyens humains consacrés à la mise en œuvre du précédent programme d'action se sont avérés insuffisants.

Prévue sur 5 ans, la mise en œuvre des actions n'aura pleinement été effective que sur 3 ans. Un temps important et sous-estimé a en effet été nécessaire la première année pour finir la rédaction du Contrat et surtout pour fédérer les acteurs du territoire autour de ce Contrat dès le début de celui-ci (40 signataires). De façon générale, la réussite du programme et la mobilisation du territoire autour de l'enjeu Eau nécessite de fédérer et de développer des partenariats. Ce temps de développement de partenariat n'a pas été dimensionné dans le Contrat. Ce temps s'est avéré important bien qu'optimisé par le fait que les animateurs soient en poste depuis plusieurs années et connaissent déjà de nombreux partenaires.

En fin de Contrat, une évaluation doit être faite et la suite à donner au Contrat doit être imaginée. Même si cette phase est en partie déléguée à un prestataire extérieur, les animateurs doivent y consacrer un temps important. Les changements de forme juridique du SEV ont induit une anticipation de cette phase d'évaluation au détriment du temps passé sur la mise en œuvre des actions mais cet aléa de la vie de la structure ne pouvait être anticipé dans le Contrat.

Certaines actions se sont par ailleurs avérées plus chronophage qu'imaginé. Certaines, complexes, touchant à des sujets sensibles nécessitent beaucoup de pédagogie et de rencontres pour progresser. C'est le cas des actions touchant au foncier ou aux puits par exemple. Le temps dimensionné chaque année pour ces actions est cohérent mais la temporalité de l'action ne correspond pas à celle du Contrat : ces actions sont au long cours et ne peuvent aboutir en 5 ans. D'autres actions a contrario auraient nécessité plus de temps d'animation. C'est le cas du volet pesticides en zone non-agricole, du suivi qualité, de l'animation de groupes thématiques agricoles par exemple. La mise en œuvre de ces actions nécessite de l'expertise. Pour beaucoup d'actions, cette expertise devait être trouvée auprès de partenaires. Mais ce principe se heurte à la disponibilité et aux moyens humains des partenaires et dans les faits, les animateurs, pour faire avancer les projets doivent s'impliquer très fortement et gagner en expertise sur différents sujets ce qui nécessite un temps considérable et a été un facteur limitant le développement de certaines actions. Ce temps d'acculturation est d'autant plus important sur le BAC du Vivier que compte tenu de la double problématique urbaine et rurale, les actions touchent des problématiques et secteurs d'activité très divers.

► Contrat 2022-2027

Au vu du dimensionnement humain nécessaire pour animer le contrat territoriale 2022-2027, sur l'**AAC du Vivier et des Gachets**, il est prévu d'y associer **2,5 ETP** d'animation répartis ainsi :

- Un poste de **coordinateur** (1 ETP)
- Un poste de **chargé de mission agricole** (1 ETP)
- Un poste de **chargé de mission foncier** (0,3 ETP)
- Un poste de **secrétariat** (0,2 ETP)

NB : Les services d'eau potable Vivier et Courance de Niort Agglo sont actuellement en cours de fusion. Les deux cellules auront donc à s'organiser début 2022 au sein d'une même équipe "protection de la ressource".

En 2023, le service d'eau potable de Niort Agglo sera transféré au sein d'une Société Publique Locale, actuellement en cours de création (SPL des Eaux du Niortais).

5.2. Missions

Missions

Coordonner le programme (80 jours partagés entre Animation générale et Animation agricole)

- Suivi administratif et financier (rédaction de bilans, gestion des subventions, etc.)
- Animation des instances de gouvernance
- Représentation du programme et de la structure
- Réalisation d'une veille technique, scientifique et juridique
- Participation au réseau des animateurs Re-Sources
- Réponse aux sollicitations extérieures
- Participation à la vie de la structure
- Lien avec les autres CT du territoire

Animer le territoire (25 jours partagés entre Animation générale et Animation agricole)

- Développement de partenariats (en lien avec les actions FIL1 et INT1)
- Accompagnement des acteurs
- Développement d'opportunités d'implication dans le programme
- Promotion des actions/initiatives faites sur le territoire en faveur de la qualité de l'eau

Mettre en œuvre les actions du Contrat (temps déjà dimensionné dans les autres fiches action)

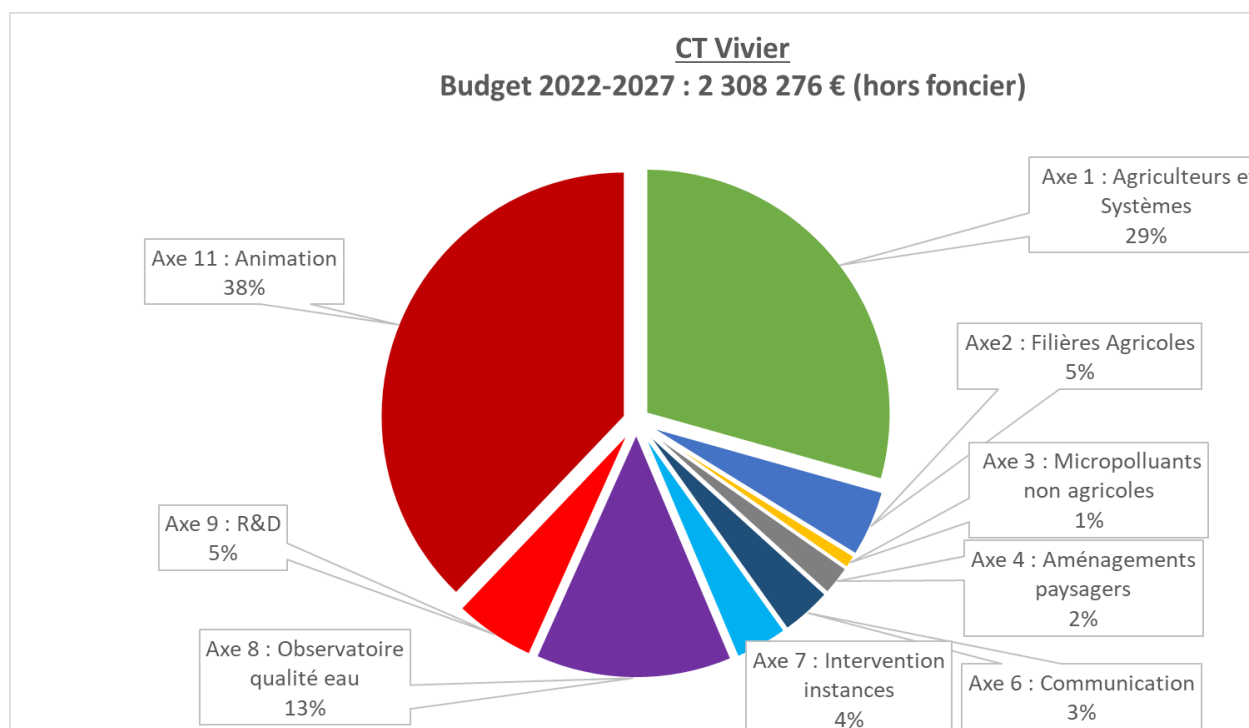
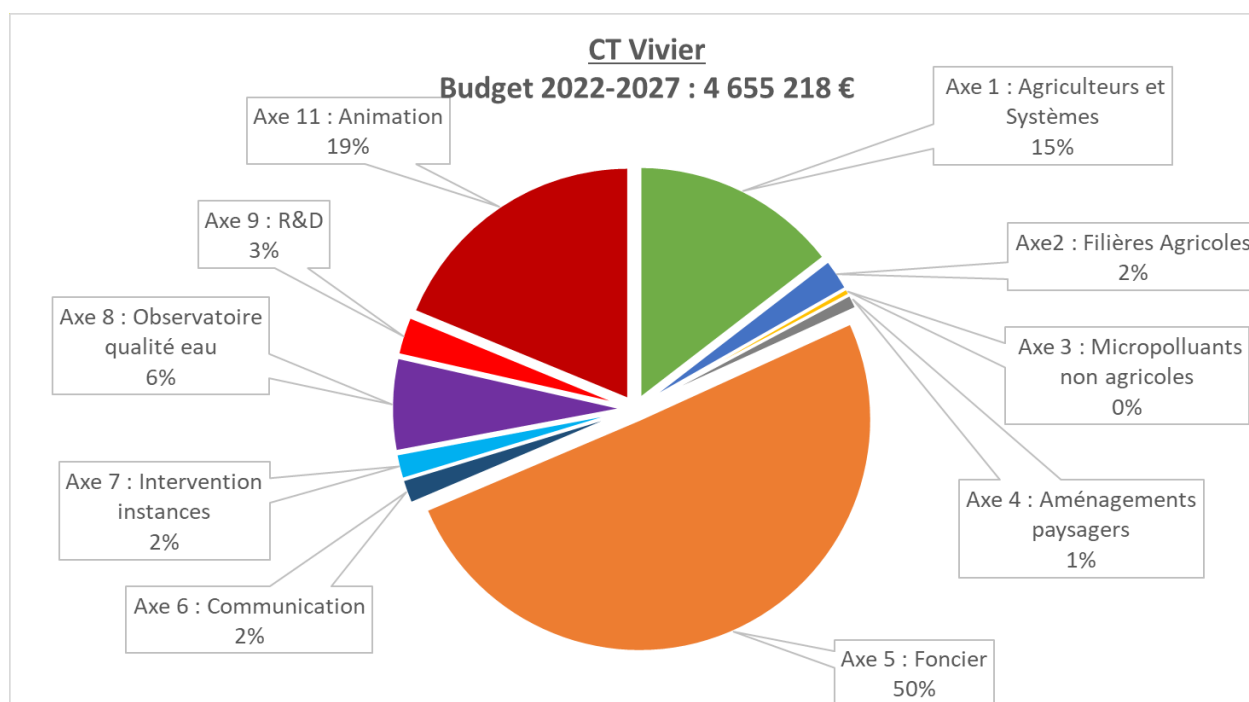
- Développement de compétences/expertise sur chaque thématique d'action
- Mise en œuvre du volet agricole
- Mise en œuvre du volet non-agricole
- Mise en œuvre du volet milieu et foncier

Il s'agira également de faire le lien avec le CTMA, le CTGQ, le CT de la Courance mais également de poursuivre les interactions initiées avec les autres services de Niort Agglo (travaux du Groupe de Réflexion Interservices de Niort Agglo sur la qualité de l'EAU).

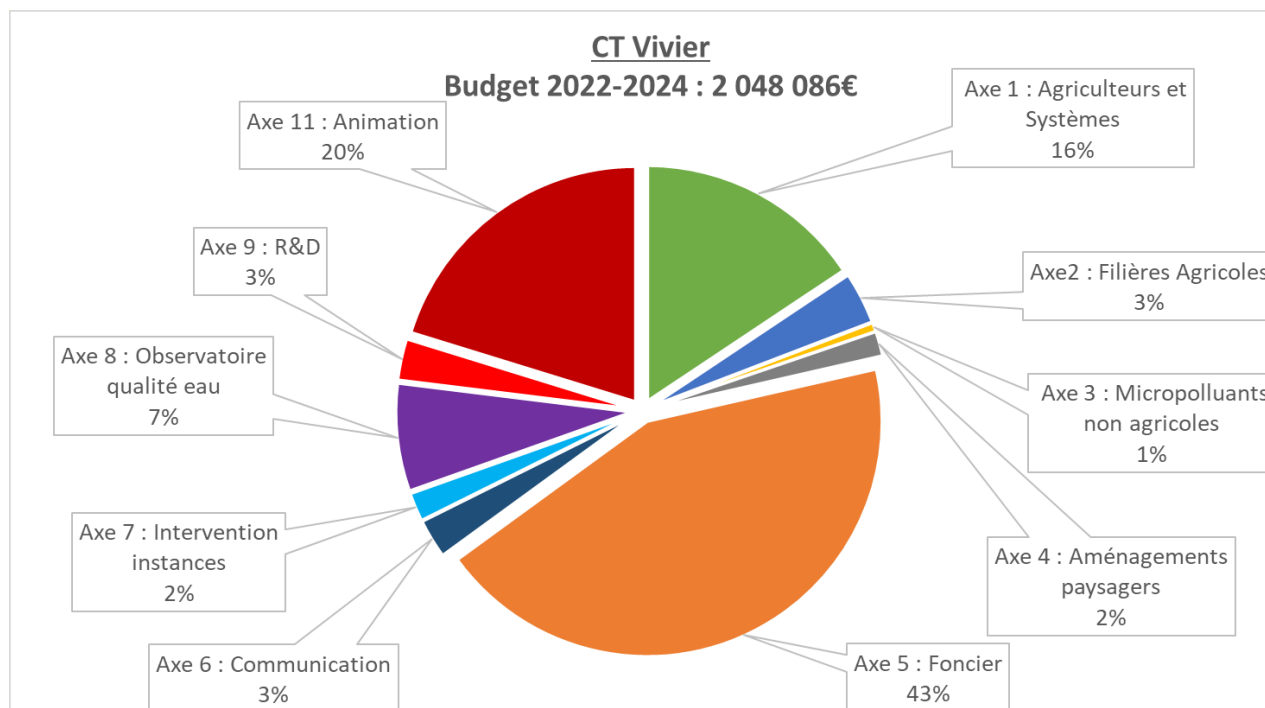
6. Programme d'actions

6.1. Moyens financiers

Le coût prévisionnel total du programme d'actions du contrat territorial en lien avec la stratégie s'élève à 4 655 218 € sur six ans, dont 2 346 942 € alloués aux actions foncières.



Le programme d'action est planifié sur deux fois trois ans. Ainsi, le coût pour les trois premières années (2022-2024) s'élève à 2 048 086 € et celui des trois dernières (2025-2027) est de 2 607 132 €.



6.2. Programme d'actions

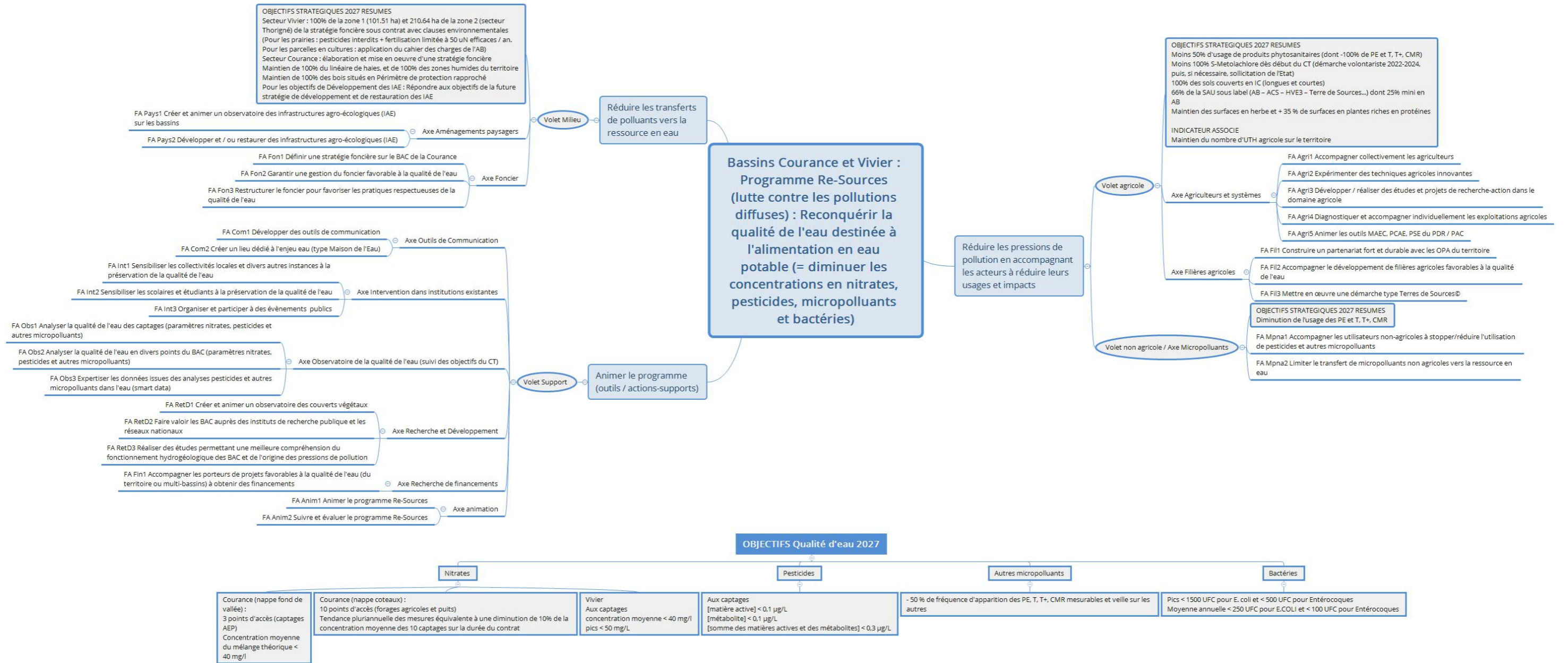
6.2.1. Synthèse

Le tableau ci-dessous présente les actions prévues. Une première version du programme d'action a été présentée le 6 avril 2021 au cours d'une visioconférence proposée aux structures membres du Copil ainsi qu'à d'autres structures actrices du territoire. Les personnes présentes ont pu enrichir cette première version. Ce travail d'enrichissement s'est poursuivi jusqu'au mois d'octobre : chaque structure a été contactée individuellement à ce sujet. Le résultat final a été validé par le comité de pilotage du 22 novembre 2021.

NIORT AGGLO – SERVICE DES EAUX DU VIVIER
STRATEGIE TERRITORIALE – AAC DU VIVIER ET DES GACHETS

Axe stratégique	Code action	Intitulé action	Résumé de l'action
Agriculteurs et systèmes	Agri1	Accompagner collectivement les agriculteurs	Organiser des journées techniques agricoles et participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs (poursuite des groupes existants dans le précédent contrat, partenariat avec les OPA qui animent des groupes sur le territoire)
	Agri2	Expérimenter des techniques agricoles innovantes (support pour actions collectives)	Expérimenter des dispositifs visant une couverture permanente des sols, la mise en place de cultures associées et l'utilisation d'outils mécaniques à faible impact sur le sol (semis direct, rouleaux destructeurs de couverts végétaux, roto étrille, etc.).
	Agri3	Développer / réaliser des études et projets de recherche-action dans le domaine agricole	Encourager l'utilisation des outils de détermination et d'évaluation des couverts végétaux, poursuivre l'étude de promotion des systèmes herbagers avec éleveurs sans terre, mettre en place une plate-forme numérique d'échange paille/fumier...
	Agri4	Diagnostiquer et accompagner individuellement les exploitations agricoles	Proposer des diagnostics individuels d'exploitations, études complémentaires et accompagnements techniques individuels aux agriculteurs (maîtrise d'ouvrage par les OPA)
	Agri5	Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du PDR / PAC	Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du Programme de Développement Rural et de la future Politique Agricole Commune (triple enjeu : eau-biodiversité-climat)
Filières agricoles	Fil1	Construire un partenariat fort et durable avec les OPA du territoire	Organiser des rencontres entre élus de Niort Agglo, de la Chambre d'Agriculture 79 et dirigeants des OPA et initier / développer avec elles des projets favorables à la qualité de l'eau
	Fil2	Accompagner le développement de filières agricoles favorables à la qualité de l'eau	Mener des études de marché, d'opportunité, afin d'accompagner les porteurs de projets de filières agricoles à faible impact sur la ressource en eau (dont poursuite étude "Luzerne", étude "Fruits et légumes")
	Fil3	Mettre en œuvre une démarche type Terres de Sources©	Mener une étude d'opportunité et, si son résultat est favorable, expérimenter Terres de Sources en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Niort Agglo et de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre
Micropolluants non agricoles	Mpna1	Accompagner les utilisateurs non-agricoles à stopper/réduire l'utilisation de pesticides et autres micropolluants	Accompagner le changement de pratiques (Charte des paysagistes "Objectif zéro phyto" - 2022, Charte Jardin au Naturel, Charte Maison au Naturel, Charte Ville et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens)
	Mpna2	Limiter le transfert de micropolluants non agricoles vers la ressource en eau	Identifier certaines sources d'émission de micropolluants dans le réseau d'assainissement
Aménagements paysagers	Pays1	Créer et animer un observatoire des infrastructures agro-écologiques (IAE) sur les bassins	La limitation des transferts de polluants par ruissellement et infiltration est essentielle pour garantir une eau de qualité. Disposer d'un outil cartographique localisant haies, zones humides et prairies du territoire et indiquant leur état fonctionnel est une première étape dans la préservation de ces IAE. Cet outil sera mis à jour régulièrement et analysé de façon à identifier les zones où prioritairement replanter des haies, restaurer des zones humides et maintenir des prairies pour répondre à l'enjeu qualité de l'eau.
	Pays2	Développer et / ou restaurer des infrastructures agro-écologiques (IAE)	Accompagnement d'actions de plantation de haies et de restauration de zones humides. Incitation à la mise en place de bandes enherbées.
Foncier	Fon1	Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance	NON CONCERNE SUR LE VIVIER
	Fon2	Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau	Mise en place de plans de gestion, contractualisation d'ORE et de BRE, acquisition de foncier, développement du portage de foncier
	Fon3	Restructurer le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau	Mise en œuvre d'outils d'aménagement foncier : poursuite des AFAFE engagées sur le BAC du Vivier
Outils de communication	Com1	Développer des outils de communication sur le programme	Développer une communication digitale mais aussi poursuivre la création d'outils de communication sur différents supports (flyers, lettres d'info, expositions, etc.)
	Com2	Créer un lieu dédié à l'enjeu eau (type Maison de l'Eau)	Disposer d'un lieu où les enjeux liés à l'eau sont réfléchis, illustrés et portés à connaissance de tous. Lieu de convergence de tout acteur disposant de connaissances, savoir-faire ou moyens, et point de diffusion au large public.
Interventions dans instances	Int1	Sensibiliser les collectivités locales et diverses autres instances à la préservation de la qualité de l'eau	Intervenir dans les instances existantes où l'enjeu de la qualité eau doit être pris en compte (réseau développement durable des communes de Niort Agglo, commissions géographiques des CTMA, conseils municipaux, etc.) et poursuivre l'animation d'un réseau agents et élus des communes du bassin pour aborder avec eux une diversité de thématiques en lien avec la qualité de l'eau (2 réunions par an).
	Int2	Sensibiliser les scolaires et étudiants à la préservation de la qualité de l'eau	Proposer des cycles d'animation auprès des scolaires du territoire et des interventions ciblées métier auprès des étudiants se destinant à des métiers pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau.
	Int3	Organiser et participer à des évènements publics	Organiser des évènements type fête de l'eau ou rand'eau. Participer à des évènements organisés par des tiers.
Observatoire qualité de l'eau	Obs1	Analyser la qualité de l'eau des captages (paramètres nitrates, pesticides et autres micropolluants)	Mener des campagnes d'analyses d'eau aux captages
	Obs2	Analyser la qualité de l'eau en divers points du BAC (paramètres nitrates, pesticides et autres micropolluants)	Mener des campagnes d'analyses d'eau en divers points du bassin (puits et forages)
	Obs3	Expertiser les données issues des analyses pesticides et autres micropolluants dans l'eau (smart data)	Croiser les données issues des analyses d'eau avec celles des périodes d'usage des molécules à mi-contrat et en fin de contrat
R&D	RetD1	Créer et animer un observatoire des couverts végétaux	Développer un outil de suivi de la couverture des sols par analyse d'images satellitaires
	RetD2	Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux	Poursuite et développement de la participation à des réseaux nationaux et à des expérimentations nationales sur les thématiques en lien avec la reconquête de la qualité de l'eau.
	RetD3	Réaliser des études permettant une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique des BAC et de l'origine des pressions de pollution	Réaliser des études pour améliorer la connaissance
Recherche financements	Fin1	Accompagner les porteurs de projets favorables à la qualité de l'eau (du territoire ou multi-bassins) à obtenir des financements	Assurer une veille sur les dispositifs de financement (appels à projets, autres) et les relayer auprès des acteurs du territoire. Accompagner les acteurs du territoire à répondre à ces dispositifs lorsque leurs projets sont favorables à la qualité de l'eau.
Animation	Anim1	Animer le programme Re-Sources	Postes d'animateurs
	Anim2	Suivre et évaluer le programme Re-Sources	Collecter des indicateurs de résultat et mener deux études (bilan à mi-parcours et bilan fin de contrat)


NIORT AGGLO – SERVICE DES EAUX DU VIVIER
STRATEGIE TERRITORIALE – AAC DU VIVIER ET DES GACHETS



6.2.2. Fiches actions

Les fiches actions détaillées sont jointes en annexe 1.


Exemple de fiche action :




**Contrat territorial
du BAC de la Courance 2022-2027**


Agri1 *Axe stratégique*
Agriculteurs et systèmes

Accompagner collectivement les agriculteurs







Nitrates
Pesticides



Réduire les intrants
Limiter les transferts



Niort Agglo



Agriculteurs

Objectifs -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 65% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

Résumé Organiser des journées techniques agricoles et participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs (poursuite des groupes existants dans le précédent contrat, partenariat avec les OPA qui animent des groupes sur le territoire)

Description

A/ Organiser (ou co-organiser) des journées/démonstrations techniques agricoles : Rendez-vous des Couverts Végétaux 79, Journées Inter-bassins "du bio dans les tuyaux", caravane de démonstrations FDCUMA, plate-formes expérimentales, etc. pour les agriculteurs.
Prestations experts, matériels : 5000€/an

B/ Participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs :
- Co-organiser/co-animation des groupes existants issus des précédents CT ReSources (Grandes Cultures Bio, Elevage autonomie fourragère...)
- Se rencontrer avec les groupes existants animés par les OPA sur le BAC (GEDA, Ferme30000, CIVAM, etc) pour favoriser l'intégration de l'ensemble de leurs démarches collectives.
- Encourager la création de nouveaux groupes (exemples : luzerne/légumineuses fourragères, élevage à l'herbe/systèmes pâturants, atelier méthanisation, simplification du travail du sol). Notion d'incubateur d'innovations à développer (voir avec Niort Tech et l'ESS).
Prestations experts : 7500€/an

C/Suivi d'animation de parcelles de couverts d'inter-culture courtes (suivi des parcelles, pesée de biomasse, réunion bout de champs, rédaction de protocoles annuels et pluri-annuels) / 15 agriculteurs répartis sur les bassins Vivier et Courance avec un panel de modalités de semis (semis direct, semis sous couvert...)
Maîtrise d'ouvrage : 79: 5000€/an

D/ Accompagner un collectif autour des couverts et de la haie :
- Organisation de rendez-vous des couverts* (Plateforme, vitrine),
- Réalisation de diagnostics "haie" puis animation de journées collectives sur les sites diagnostics
Maîtrise d'ouvrage : 79: 6300€/an







ss-actions :		PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION			
		A	B	C	D	Total	Total			
Coût	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	CA79	FDC79	Total	Nb de jours animation	Anim.	AnimGén	AnimAgri
	2022	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €	23 800 €		2022	0 j	30 j
	2023	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €	23 800 €		2023	0 j	21 j
	2024	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €	23 800 €		2024	0 j	21 j
	ss-total 1	15 000 €	22 500 €	15 000 €	18 900 €	71 400 €		ss-total 1	0 j	72 j
	2025	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €	23 800 €		2025	0 j	30 j
	2026	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €	23 800 €		2026	0 j	30 j
	2027	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €	23 800 €		2027	0 j	21 j
	ss-total 2	15 000 €	22 500 €	15 000 €	18 900 €	71 400 €		ss-total 2	0 j	81 j
	Total	30 000 €	45 000 €	30 000 €	37 800 €	142 800 €		Total	0 j	153 j

SUIVI DE L'ACTION		
Indicateurs	Objectif CT	
nb de journées techniques	21	
nb de groupes techniques suivis	3	

Financiers et taux de financement

	A	B	C	D	Total
AELB	50%	50%	50%	50%	50%
15 000 €	22 500 €	15 000 €	18 900 €	71 400 €	
CRNA	10%	10%	0%	0%	5%
3 000 €	4 500 €	-€	-€	7 500 €	
CD79	0%	0%	0%	0%	0%
-€	-€	-€	-€	-€	
Niort Agglo	40%	40%	0%	0%	21%
12 000 €	18 000 €	-€	-€	30 000 €	
Autres MO	0%	0%	50%	50%	24%
-€	-€	15 000 €	18 900 €	33 900 €	
Total	100%	100%	100%	100%	100%
30 000 €	45 000 €	30 000 €	37 800 €	142 800 €	

Indicateurs

 Pollution visée
  Mécanisme visé
  Maîtrise d'ouvrage
  Priorisation (financière, opérationnelle)
  Indicateurs
  Public cible

Plan de financement

Temps d'animation

Indicateurs

7. Quelles conditions pour agir efficacement ?

Pour agir efficacement sur le territoire de l'AAC du Vivier et des Gachets, plusieurs conditions doivent être réunies :

- ▶ Une **gouvernance** permettant :
 - un portage politique fort et volontariste ;
 - de trouver des synergies avec les autres démarches locales (CTMA, CTGQ, PCAET, PAT, SCOT, PLUI-D...) dont certaines menées par Niort Agglo
 - une transversalité d'intervention sur des politiques publiques innovantes (ex : Terre de Sources)

- ▶ Une **animation** importante pour mobiliser tous les partenaires du programme (autres maîtres d'ouvrage, partenaires techniques, institutionnels et financiers, les bénéficiaires des actions...) et la mutualisation d'actions avec les autres producteurs d'eau ;

- ▶ La **prise en compte de facteurs externes** qui peuvent aider ou freiner la mise en œuvre du programme : la réglementation (PAN/PAR), la nouvelle PAC 2022, les demandes émergentes et de plus en plus prégnantes de la société, la mondialisation des cours de matières premières...

8. Suivi et évaluation

Le suivi aura lieu au fur et à mesure de l'avancement du programme d'action : **chaque année un bilan d'activité** regroupera la totalité des **indicateurs** ainsi référencés ([cf. tableau synthèse indicateurs ci-dessous](#) et [cf. sources données des indicateurs dans les objectifs](#)).

Les indicateurs de suivis et d'évaluation sont de plusieurs natures :

- ▶ **de moyens** : pour suivre le niveau de réalisation de l'action : sur le plan technique, sur le plan financier, au niveau de l'implication / participation, etc.
- ▶ **d'impact** (ou d'effets) : indicateurs permettant de suivre l'effet direct d'une action en particulier s'agissant d'une évolution de pratiques ;
- ▶ **de résultats** : pour vérifier l'atteinte des objectifs de qualité d'eaux (ou objectifs généraux).

Une évaluation à 3 ans permettra de questionner la reconduction du contrat territorial pour 3 ans supplémentaires. Une évaluation finale à lieu à 6 ans.

Indicateurs de suivi des actions

N° Actions	Indicateurs de suivi des actions	Objectif CT
Agri1	nb de journées techniques	21
	nb de groupes techniques suivis	4
Agri2	Nb de matériels mis à disposition	6
	Surfaces expérimentées en interculture courte (en ha)	540
	Surfaces expérimentées en semis sous couverts, cultures associées et couverts permanents (en ha)	400
Agri3	Surface "Sors tes couverts"	150
	nb parcelles suivies avec MERCI2	300
Agri4	nb études réalisées	1
	nb de diagnostics réalisés	60
	nb de projets d'agriculteurs réalisés	35
Agri5	nb de simulation technico- économiques	60
	SAU en MAEc (ha)	Cf. PAEc
Fil1	nb de rencontres élus/OPA	6
	nb de structures rencontrées par les agents	15
Fil2	Nb de filières accompagnées	2

NIORT AGGLO – SERVICE DES EAUX DU VIVIER
STRATEGIE TERRITORIALE – AAC DU VIVIER ET DES GACHETS

N° Actions	Indicateurs de suivi des actions	Objectif CT
	Nb d'études réalisées	2
Fil3	Nb d'études réalisées	1
Mnpa1	Nb de journées techniques "paysagistes"	4
	Nb de programmations annuelles d'ateliers Grand public organisées	6
	Nb de communes du BAC labellisées Ville et territoires sans PE	6
Mnpa2	-	-
Pays1	Nb d'études réalisées	1
	Création d'un observatoire	1
	Animation de l'outil	1
Pays2	nb d'actions de plantation accompagnés	cf stratégie restauration IAE
	nb d'actions de restauration accompagnés	
	linéaire de haie plantés par la fédération de chasse (en km)	6
	surfaces de bandes enherbées et jachères fleuries implantées par la fédération de chasse (ha)	6
Fon1	-	-
Fon2	nb d'ha acquis	200 ha
	Surface en ORE	100 ha
Fon3	Réalisation de l'AFAFE Vivier 1	1
	Réalisation de l'AFAFE Vivier 2	1
Com1	Indicateurs de référencement du site	-
	nb catégorie de cible touchée	-
	nb de visiteurs du site	-
Com2	Création du lieu	1
	Nb de visiteurs	cf étude de préfiguration
Int1	Nb d'instances sensibilisées	30
	Nb de journées techniques	12
Int2	Nb d'élèves du primaire sensibilisés	600
	Nb d'élèves du secondaire sensibilisés	300
	Nb d'étudiants sensibilisés	600
Int3	Nb de participations à des évènements organisés par des tiers	40
	Nb d'évènements organisés	6
	Nb de parcours pédagogiques créés	4
Obs1	Nb d'analyses nitrates effectuées aux captages	720
	Nb d'analyses pesticides effectuées aux captages	216
	Nb d'analyses micropolluants effectuées aux captages	60
	Nb d'analyses bactériologiques effectuées aux captages	240
Obs2	Nb d'analyses nitrates effectuées en divers points du BAC	144
	Nb d'analyses pesticides effectuées en divers point du BAC	144
Obs3	Nb d'études réalisées	2
RetD1	Nb d'études réalisées	2
RetD2	Nb de partenariats sur des projets de recherche	3
	Nb de participation à des réunions de réseaux nationaux	6
RetD3	Réalisation des études citées	4
Fin1	Nb de projets accompagnés ayant bénéficié de financements	12
Anim1	-	-
Anim2	-	-

Indicateurs de pression

Au-delà des indicateurs de suivi de la qualité de l'eau sur les différents paramètres (nitrates, pesticides, micropolluants, bactériologie), il est nécessaire de disposer d'indicateurs de suivi de la pression exercée sur le territoire, notamment pression azotée, pression pesticides et pression micropolluants. Cela permet d'identifier la tendance au regard du niveau de qualité des eaux et donc de valoriser les efforts et d'entretenir une dynamique positive. Pour cela, ces indicateurs et les sources de données retenus sont précisées dans le tableau décrivant les objectifs stratégiques (cf. 3.4 Les objectifs stratégiques).

Ces indicateurs pourraient être renforcés par d'autres qui ne sont actuellement pas à la disposition des services d'eau potable mais sont néanmoins pertinents. Certains peuvent être mobilisés à partir de bases de données existantes (par exemple via le suivi des pratiques de fertilisation par la DRAAF dans

le cadre de la Directive Nitrates). D'autres pourraient aussi être collectés auprès des différentes OPA signataires du contrat. Ils pourraient être synthétisés soit annuellement soit tous les 3 ans, avec un état initial fait au démarrage du programme en 2022. Les indicateurs collectés sur l'AAC pourraient être :

- Niveau de fertilisation moyenne en UN/ha
- IFT moyen herbicide
- IFT moyen hors herbicides

En précisant le nombre d'hectares couverts par ces données.

Ce travail sera à mettre au regard de l'évolution de l'assolement annuel de l'AAC (données RPG).

Bien qu'ils restent pertinents, ces indicateurs n'ont pas été retenus pour le suivi des objectifs stratégiques, du fait de la difficulté à y avoir accès.

9. Compatibilité avec le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin

Le programme d'actions répond aux objectifs du **SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin** : il est un outil opérationnel pour atteindre les objectifs planifiés par cet outil et répondre ainsi aux enjeux de qualité d'eau.

En termes de qualité des eaux, les objectifs fixés sont les suivants :

- ▶ L'objectif de qualité des eaux fixé par le SAGE pour le paramètre « nitrates » dans les eaux souterraines est de 40 mg/L.
- ▶ L'objectif de qualité des eaux fixé par le SAGE pour le paramètre « pesticides » dans les eaux souterraines est de ne pas dépasser les 0.1 µg/L par matière active retrouvée et 0.3 µg/L pour la somme des matières actives quantifiées dans un échantillon d'eau.

Les dispositions relatives à l'agriculture sont les suivantes :

Objets	Préconisations	Indicateurs		
		de moyens	de résultats	
Gestion durable de l'activité agricole	[2A]	Maîtrise de la fertilisation azotée organique et minérale des cultures	Nombre d'exploitations où un bilan CORPEN a été effectué ; Nombre d'exploitations dans les zones les plus à risques en terme de transfert d'azote où des analyses de sols et e reliquats ont été effectués ; Nombre d'exploitation ayant mis en place un plan de fumure informatisé ; Bilans des outils mis en place en terme de communication et de conseil	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines.
	[2B]	Gestion et valorisation agronomique des effluents d'élevage	Nombre d'exploitation où 1 analyse/exploitation et par type d'effluents est réalisée au minimum 1 fois tous les 4 ans	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines
	[2C]	Gestion de l'interculture et recyclage de l'azote	Nombre d'exploitants conseillés, évolution des superficies de CIPAN	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines
	[2D] + Règlement [art .1]	Création d'une base de données sur les rendements culturaux	Nombre d'exploitants diagnostiqués	
	[2E]	Renforcement des dispositifs de bandes enherbées	Linéaire de cours d'eau et de ruisseaux non pérennes équipés de bandes enherbées	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines
	[2F]	Préservation, gestion et reconstitution du maillage de haies et de bandes boisées	Linéaires de haies plantées et restaurées. Nombre de plans de gestion élaborés et mis en œuvre. Fréquence des opérations de communication à destination des exploitants agricoles et des particuliers	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines. Evolution de biocénoses inféodées au réseau bocager
	[2G]	Gestion durable des sols	Nombre de journées de démonstration et d'ateliers réalisés. Nombre d'exploitations pilotes désignées	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines
	[2H]	Diminution du recours aux pesticides par la modification des pratiques agricoles	Nombre d'opérations menées et de formations dispensées. Nombre de communes pourvues d'un plan de désherbage communal	Evolution qualitative des teneurs en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines
	[2I]	Réduction et rationalisation de l'utilisation non agricole des pesticides	Nombre de chartes de désherbage mises en pratique à l'échelle des communes	Evolution qualitative des teneurs en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines

Figure 9 : Extrait du SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin (liste des indicateurs de suivi des dispositions – Objectifs agricoles)

10. Annexes

Annexe 1 – Programme d'action 2022-2027 du BAC du Vivier et des Gachets